



Conseil de sécurité

Cinquante-sixième année

Provisoire

4348^e séance

Mardi 24 juillet, à 10 heures
New York

<i>Président :</i>	M. Wang Yingfan	(Chine)
<i>Membres :</i>	Bangladesh	M. Chowdhury
	Colombie	M. Valdivieso
	États-Unis d'Amérique	M. Cunningham
	Fédération de Russie	M. Granovsky
	France	M. Levitte
	Irlande	M. Ryan
	Jamaïque	Mlle Durrant
	Mali	M. Kassé
	Maurice	M. Koonjul
	Norvège	M. Kolby
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ...	M. Harrison
	Singapour	M. Mahbubani
	Tunisie	M. Mejdoub
	Ukraine	M. Krokhmal

Ordre du jour

La situation concernant la République démocratique du Congo

Exposé de M. Kamel Morjane, Représentant spécial du Secrétaire général en République démocratique du Congo et chef de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-178.

La séance est ouverte à 10 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation concernant la République démocratique du Congo

Exposé de M. Kamel Morjane, Représentant spécial du Secrétaire général en République démocratique du Congo et chef de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo

Le Président (*parle en chinois*) : J'informe le Conseil que j'ai reçu des représentants de la Belgique, de la République démocratique du Congo, de la Namibie, du Rwanda et du Zimbabwe des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

Puisqu'il n'y a pas d'objections, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Ileka (République démocratique du Congo) prend place à la table du Conseil; M De Ruyt (Belgique), M. Theron (Namibie), M. Gasana (Rwanda) et M. Jokonya (Zimbabwe) occupent les sièges qui leur sont réservés sur le côté de la salle du Conseil.

Le Président (*parle en chinois*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables, et en l'absence d'objection, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, en vertu de l'article 39 de son Règlement intérieur provisoire, M. Kamel Morjane, Représentant spécial du Secrétaire général en République démocratique du Congo et chef de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo.

Puisqu'il n'y a pas d'objections, il en est ainsi décidé.

J'invite M. Morjane à prendre place à la table du Conseil.

À la présente séance, le Conseil de sécurité entendra un exposé de M. Morjane. Je crois comprendre qu'il est également disposé à répondre à des questions ou à fournir des éclaircissements, le cas échéant.

Je signale que c'est la dernière fois que M. Morjane participe à une séance du Conseil. En cette occasion, je tiens, au nom du Conseil, à rendre un hommage tout particulier à M. Morjane pour les efforts constants et inlassables qu'il a déployés en vue de faire avancer le processus de paix en République démocratique du Congo. Grâce à ses qualités diplomatiques, à sa ténacité et à l'efficacité avec laquelle il a dirigé la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo, M. Morjane a réussi à établir de bonnes relations avec les différentes parties et a obtenu toute la confiance du Conseil de sécurité. Nous notons avec satisfaction que, même s'il quitte ses fonctions actuelles, M. Morjane va continuer de mettre son immense talent au service du système des Nations Unies en retournant au Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés.

À la fin de l'exposé, je donnerai la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire des observations ou poser des questions. J'invite les membres du Conseil à lever la main s'ils souhaitent prendre la parole.

Je souhaite la bienvenue au Secrétaire général, qui est des nôtres ce matin, et je lui donne la parole.

Le Secrétaire général (*parle en anglais*) : Nous nous réunissons à un moment important dans le déroulement du processus de paix en République démocratique du Congo. Au cours des derniers mois, on a enregistré plusieurs faits nouveaux positifs. Le cessez-le-feu tient sur les lignes d'affrontement, malgré certaines allégations de violations, sur lesquelles la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) mène actuellement l'enquête. La plupart des forces se sont retirées conformément au plan de désengagement d'Harare. Les relations de la MONUC avec le Gouvernement de la République démocratique du Congo restent favorables et marquées par la coopération. J'ai eu un entretien très constructif avec les Présidents Kabila et Ka-

game à Lusaka au début de ce mois, en marge du sommet de l'Organisation de l'unité africaine. J'ai trouvé encourageant que les deux Présidents s'engagent à améliorer le dialogue et la coopération, à prendre des mesures de renforcement de la confiance et à éviter les provocations.

Toutefois, comme les membres le savent, le rétablissement de la paix et de la stabilité au Congo dépendra en fin de compte du succès du dialogue intercongolais. Je tiens par conséquent à saluer les efforts inlassables du facilitateur, Sir Ketumile Masire, auxquels nous devons l'adoption par toutes les parties de la Déclaration sur les principes fondamentaux des négociations politiques intercongolaises.

Comme vous, Monsieur le Président, je voudrais saisir cette occasion pour exprimer ma gratitude à M. Kamel Morjane, qui s'est montré si efficace dans le rôle de mon Représentant spécial en République démocratique du Congo. Comme vous l'avez dit, bien qu'il quitte son poste actuel, il retourne au Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, où il avait travaillé pendant de longues années. Je suis sûr que sa contribution au travail de l'Organisation continuera d'être extrêmement constructive. Au Conseil de sécurité, nous aurons probablement, quant à nous, l'occasion de le revoir de temps à autre. Dans l'exercice de ses fonctions, il a contribué, je pense, à ramener les parties sur la voie de la négociation et il a redonné au peuple de la République démocratique du Congo l'espoir d'échapper à la spirale de la violence et de l'instabilité. J'ajouterais que ses talents politiques et diplomatiques, sa longue expérience de la région et des questions complexes qui s'y posent, ainsi que les relations qu'il a développées avec toutes les parties ont permis à M. Morjane de se distinguer au service de la population de la République démocratique du Congo, comme de l'Afrique et de l'ONU.

Le successeur de M. Morjane va devoir relever des défis considérables. La troisième phase du déploiement de la MONUC est sur le point de commencer et, comme M. Morjane en a informé le Conseil de sécurité, nous sommes encore loin, en République démocratique du Congo, du moment où le processus de paix sera devenu irréversible. La semaine dernière encore, trois organisations non gouvernementales respectées nous ont parlé de la situation consternante que connaissent des millions de Congolais sur les plans humanitaire et des droits de l'homme ainsi que des graves obstacles qui doivent encore être surmontés. Le

plus grand obstacle est peut-être la question centrale du désarmement, de la démobilisation, du rapatriement, de la réinstallation et de la réinsertion des groupes armés, sans quoi il sera très difficile de progresser dans les autres domaines. La détermination constante du Conseil de sécurité, qui n'a cessé d'appuyer le processus de paix en République démocratique du Congo, va continuer de jouer un rôle crucial dans le processus. Je veux croire que le Conseil continuera de faire preuve du même grand intérêt face aux difficultés comme aux perspectives positives qui attendent la République démocratique du Congo, comme il l'a fait au cours des deux années d'existence de la MONUC.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole à M. Morjane.

M. Morjane : Avant tout, je tiens à vous exprimer, Monsieur le Président, ainsi qu'aux membres du Conseil, toute ma reconnaissance et tous mes remerciements pour l'insigne honneur que vous me faites de me permettre d'intervenir dans cette séance publique que vous avez décidé de consacrer à la République démocratique du Congo. C'est d'ailleurs là une nouvelle preuve de l'intérêt que vous accordez au règlement du conflit qui secoue la République démocratique du Congo, ce qui est essentiel pour la paix en Afrique.

La visite historique qu'une importante délégation de votre Conseil, conduite par l'Ambassadeur Levitte, a effectuée en mai dernier en République démocratique du Congo et dans la région, ainsi que vos réunions et consultations régulières sur la situation en République démocratique du Congo, sont une manifestation éclatante de votre engagement et de votre détermination, sans cesse renouvelés, à ne ménager aucune peine pour appuyer et accompagner le peuple congolais et tous les peuples de la région sur le long et difficile chemin de la paix et de la concorde.

Comme votre mission l'a relevé avec pertinence à l'issue de sa visite sur le terrain, les perspectives et les chances réelles d'un aboutissement heureux des efforts concertés en vue du rétablissement de la paix et de la stabilité en République démocratique du Congo et dans l'ensemble de la région n'ont jamais été aussi grandes qu'elles le sont aujourd'hui. Le respect du cessez-le-feu, au moins entre les parties signataires, le désengagement et le redéploiement des forces, même s'ils ne sont pas encore totalement achevés, les changements politiques à Kinshasa, les préparatifs du dialogue intercongolais et le déploiement des contingents militaires

de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC), sont certainement des indications positives de cette situation favorable.

Mais il faut aussi relever que la paix n'est pas encore certaine et que les embûches et les soubresauts ne manqueront pas. Les hésitations de certaines parties et la tentation de se complaire dans une situation de statu quo sont une indication des appréhensions et des craintes concernant les difficultés qui menacent la paix. Dans l'immédiat, il est primordial que toutes les parties fassent preuve de retenue et d'un esprit de compromis et de responsabilité, en respectant strictement le cessez-le-feu et en s'abstenant de toute action et de tout acte susceptibles de contribuer à la détérioration de la situation. Seules la poursuite du dialogue et une coopération effective visant à renforcer le climat de confiance entre les parties permettraient de venir à bout des réticences, des appréhensions et des doutes qu'a l'une ou l'autre des parties concernant la volonté réelle et l'engagement de l'autre. Toutes les parties doivent dépasser la méfiance et les dissentiments pour construire la confiance et la paix par le dialogue.

Ainsi, c'est avec satisfaction et espoir que nous percevons la poursuite des contacts et du dialogue entre les dirigeants de la région. C'est dans ce cadre que s'inscrit l'initiative du Secrétaire général de réunir à Lusaka, en marge du sommet de l'Organisation de l'unité africaine, les Présidents Kagame et Kabila. Ce dialogue et ces échanges doivent être poursuivis sans relâche, car la coopération et l'entente entre les dirigeants restent le seul moyen efficace de trouver des arrangements viables visant à assurer la coexistence pacifique entre les peuples de la région en s'attaquant ensemble aux facteurs d'instabilité et de violence qui entravent le développement et le progrès.

La question des groupes armés, dont les attaques et les actes de violence, surtout au Kivu, menacent les efforts de paix impose la nécessité et l'urgence d'engager une stratégie visionnaire en vue, notamment, d'instaurer un cessez-le-feu effectif sur toute l'étendue du territoire congolais, ainsi que la remobilisation de toutes les parties dans l'exécution des obligations qui leur incombent, conformément à l'esprit de Lusaka.

La République démocratique du Congo et ses voisins rwandais et ougandais en particulier doivent démontrer une volonté politique et un engagement inébranlables à concilier les préoccupations de sécurité et

les exigences d'une stabilité régionale d'une part, avec la nécessité fondamentale d'oeuvrer à la réhabilitation de l'intégrité territoriale et l'unité de la République démocratique du Congo. Ne pas agir ainsi pourrait faire de l'espoir de paix aujourd'hui une accalmie qui ne serait en réalité qu'un moment de pause avant une escalade de la violence et une reprise des hostilités, fatales à la paix. Cela suppose non seulement l'impérieuse obligation pour toutes les parties de continuer à respecter le cessez-le-feu et de s'abstenir de toute action de nature à créer un climat de tension ou à engendrer la violence, y compris les attaques des groupes armés, mais aussi et surtout la nécessité de coopérer franchement et sans tergiversations affligeantes avec la MONUC.

Toutes les parties doivent cesser de créer des difficultés, obstructions et obstacles en assujettissant le respect de leurs engagements à des conditions ou exigences purement dilatoires. La coopération franche et la facilité que les parties au processus de paix sont appelées à assurer à la MONUC en vue de contribuer à l'efficacité de son déploiement et de ses opérations incluent sans doute des garanties fermes et crédibles quant à la sécurité et la liberté de mouvement pour le personnel civil et militaire de la Mission. Elles impliquent aussi, je dois le rappeler à l'attention des parties, la nécessité pour ces dernières de faire preuve de bonne foi et à se faire mutuellement confiance, non seulement en privilégiant la concertation et le dialogue, comme nous l'avons indiqué, mais aussi en s'abstenant notamment de manoeuvres dilatoires et des déclarations excessives ou menaçantes. La préparation du plan de désarmement des groupes armés, ce qu'on appelle désarmement, démobilisation, réinsertion, rapatriement ou réinstallation (DDRRR), et de celui du retrait des forces étrangères exige une coopération parfaite de la part des parties avec la MONUC et avec la Commission militaire mixte.

Qu'il me soit permis de saluer ici l'initiative du Gouvernement ougandais, qui s'est fixé un plan de retrait partiel de ses troupes et qui a commencé à l'exécuter. De même, nous nous félicitons de la volonté exprimée récemment par la Namibie, de procéder au retrait de ses troupes de la République démocratique du Congo dans les tous prochains mois.

Pour la MONUC, la résolution 1355 (2001) du Conseil de sécurité constitue à la fois le cadre et le plan de toutes ses activités futures pour la prochaine étape : le désarmement des groupes armés, le retrait des forces

étrangères, la démilitarisation de Kisangani, la liberté de navigation sur le fleuve. Ce sont là les objectifs qui sont fixés à la MONUC. C'est seulement aussi au moment où toutes ces actions commencent à être réalisées avec le début du dialogue intercongolais que le point de non-retour à la guerre pourrait être atteint. Une paix ne peut être durable que si elle s'accompagne d'un projet commun entre les ex-belligérants; c'est à la conception d'un tel projet que nous devons nous tous nous atteler déjà pour faire des ressources naturelles qui alimentent la guerre aujourd'hui, des facteurs de coopération économique et d'intérêts communs indissociables. L'eau, source de vie et d'énergie, peut être pour les pays des Grands Lacs d'aujourd'hui, j'en suis convaincu, ce que le charbon et l'acier ont été pour l'Europe d'hier.

Je tiens enfin à saluer les efforts du Président Masire, le facilitateur, et son équipe, et espère de tout coeur les voir réussir à commencer le dialogue le 20 août comme prévu. La réussite du processus de paix au Congo en dépend.

Devant bientôt quitter la MONUC, comme vous venez de l'annoncer, Monsieur le Président, et comme le Secrétaire général l'a confirmé – et je vous remercie des très aimables paroles que vous avez prononcées à mon égard – pour des raisons personnelles impérieuses, j'ose compter sur votre tolérance pour dire publiquement, je dirais même solennellement, quelques mots de remerciement à l'endroit de tous ceux qui m'ont aidé à accomplir cette mission difficile mais exaltante que le Secrétaire général m'a fait l'honneur de m'assigner. Je ne peux commencer que par les honorables membres du Conseil, pour le soutien et l'appui indéfectibles dont ils m'ont honoré, et qui m'ont permis, surtout aux moments les plus difficiles, de continuer à croire que cette mission n'était pas impossible. Je les prie de trouver ici l'expression de ma profonde gratitude.

Mes remerciements vont aussi, évidemment, au Secrétaire général qui m'a donné cette grande chance de servir deux causes qui me sont très chères : la paix et l'Afrique. J'espère avoir été à la hauteur de sa confiance et tiens ici à l'assurer de mes sentiments de fierté d'avoir été son Représentant spécial. Je ne pouvais accomplir mon mandat sans la confiance et la coopération de toutes les parties qui, même dans des moments d'incertitude et de désaccord, ne m'ont jamais fait défaut, que ce soit au sein du Comité politique ou dans nos relations bilatérales. Pour cela, je leur serai toujours reconnaissant.

C'est l'occasion pour moi de remercier aussi mon gouvernement pour m'avoir permis d'accomplir cette mission, et de bénéficier amplement de la politique et de la réputation de modération et de tolérance, dont jouit la Tunisie en Afrique et dans le monde. Je tiens aussi à citer avec beaucoup de gratitude le corps diplomatique accrédité à Kinshasa et mes collègues du système des Nations Unies, pour le soutien inconditionnel et l'accueil amical que j'ai trouvé auprès d'eux. Sans leur solidarité agissante, le processus de paix ne serait pas là aujourd'hui. Mes remerciements vont à mes collègues du Secrétariat, et particulièrement à ceux du Département des opérations de maintien de la paix, pour leur appui et leur coopération. C'est aussi avec beaucoup d'émotion que je dois mentionner les Congolais de tous bords et de toutes conditions sociales qui m'ont fait l'amitié de me manifester, de différentes manières, leur confiance et leur soutien. J'espère ne pas les avoir déçus et je garderai d'eux un souvenir fraternel et ému et l'espoir de voir leur grand pays retrouver bientôt l'unité de son territoire et la paix avec tous ses voisins.

Je vais terminer en réservant le mot de la fin à ceux sans lesquels ma présence ici n'aurait aucun sens. Ceux qui ont construit cette mission et qui, sur le terrain, donnent tous les jours à la paix une chance réelle. Je veux citer tous mes collègues de la MONUC, civils et militaires, du simple agent ou soldat au commandant des forces, le général Diallo; qu'ils trouvent ici l'expression de mes sentiments sincères de reconnaissance et de fidélité.

Le Président (parle en chinois) : Je remercie M. Morjane de son exposé exhaustif. Il est regrettable que ce soit la dernière séance où nous avons l'occasion de discuter ensemble avec lui de la situation en République démocratique du Congo. Mais, comme l'a dit le Secrétaire général, nous aurons d'autres occasions de nous retrouver, et cela nous réjouit.

Je vais à présent donner la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire des commentaires ou poser des questions.

M. Levitte (France) : Nous vivons ce matin, en présence du Secrétaire général, un vrai moment d'émotion. L'Ambassadeur de Belgique, dans un moment, exprimera les vœux et les voeux de l'Union européenne tout entière, mais je voudrais ici faire, à titre national, quelques remarques.

D'abord pour dire toute la tristesse que nous éprouvons aujourd'hui à dire non pas « adieu », mais « au revoir » à Kamel Morjane, un exceptionnel Représentant spécial du Secrétaire général. Kamel Morjane a consacré, ces 20 derniers mois, tous ses efforts pour faire avancer le processus de paix en République démocratique du Congo. Nous pouvons ensemble ce matin mesurer le chemin parcouru grâce à lui depuis la fin de 1999. Kamel Morjane a montré un exceptionnel courage, un dévouement de tous les jours, un sens politique hors du commun, une inlassable volonté. Comme tous mes collègues du Conseil, je voudrais en cet instant lui rendre un hommage appuyé. Kamel Morjane est un exemple pour nous tous; il a donné au peuple congolais tout entier la plus belle image des Nations Unies. Par son intermédiaire, je voudrais adresser à l'ensemble du personnel de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) les sentiments de gratitude de la France.

Le processus de paix en République démocratique du Congo est aujourd'hui bien lancé. Le cessez-le-feu est respecté entre les parties à l'Accord de Lusaka et ce texte a connu un début de mise en oeuvre. Le désengagement et le redéploiement des forces est presque achevé. Les parties à l'Accord travaillent à l'élaboration de plans globaux de retrait des forces étrangères, et de désarmement, démobilisation, réinsertion, rapatriement ou réinstallation (DDRRR) des groupes armés. Ces plans doivent être finalisés dans les meilleurs délais. Autre volet essentiel du processus de paix, le dialogue intercongolais se prépare également, sous la conduite du facilitateur et de son représentant à Kinshasa. La réunion préparatoire est désormais prévue pour le 20 août. Il faudra que le dialogue lui-même puisse se tenir ensuite le plus rapidement possible, et de préférence – j'y insiste – sur le sol congolais.

Par ailleurs, et même si ce point ne relève pas directement de la compétence ni de l'action de M. Morjane ou de la MONUC, il faut mentionner ici la grave question de l'exploitation des ressources naturelles de la République démocratique du Congo. Depuis la publication du rapport du Groupe d'experts, en avril dernier, cette question fait l'objet d'une prise de conscience croissante de la part de la communauté internationale; elle apparaît de plus en plus clairement comme un des moteurs du conflit et de graves violations des droits de l'homme. Nous espérons que la publication

de l'addendum à ce rapport, à l'automne, témoignera de progrès dans la solution de ce grave problème.

Le processus de paix au Burundi, qui n'est pas dissociable du règlement de la crise dans la région, connaît lui aussi actuellement des développements importants, grâce à l'engagement et à la persévérance du médiateur du processus de paix d'Arusha, M. Mandela. L'actualité nous montre cependant, hélas, à quel point ce processus, lui aussi, reste fragile et encombré d'embûches.

On le voit, la crise en République démocratique du Congo et dans la région, où le Conseil s'est rendu en mission en mai dernier, a connu des évolutions positives qui ouvrent une véritable « fenêtre d'opportunité ». Pour autant, comme le soulignait M. Morjane il y a quelques minutes, la dynamique de paix n'a pas encore atteint le point de non-retour. De nombreuses difficultés et certains obstacles majeurs restent à surmonter.

Face à cette situation encore incertaine, notre Conseil doit avoir une vision claire des tâches à accomplir. Selon nous, il faut en premier lieu maintenir et approfondir les acquis. Le respect du cessez-le-feu nécessite un effort permanent quotidien, et nous encourageons tous les contacts bilatéraux entre belligérants pour faire progresser, dans le cadre de l'Accord de Lusaka, la confiance entre les parties. De ce point de vue, la rencontre, sous l'égide du Secrétaire général, entre les Présidents Kabila et Kagame, est un premier pas dans la bonne direction.

Il est impératif également que la MONUC puisse effectuer son nécessaire travail de vérification. Je pense en particulier au désengagement dans la province de l'équateur, où le Mouvement pour la libération du Congo (MLC) de M. Bemba n'a accompli son mouvement qu'avec retard, ce qui explique que ce mouvement n'ait pas pu encore être vérifié sur place par la MONUC. Il faudra aussi que la MONUC atteste de l'effectivité du départ des Forces armées congolaises des positions qu'elles occupent encore au Katanga, en contradiction avec les sous-plans de Harare. Pour cette raison et pour bien d'autres encore, il est absolument nécessaire que toutes les parties coopèrent pleinement chaque jour avec la MONUC. L'Ambassadeur Morjane y a insisté à juste titre. Sur ce plan, le Conseil de sécurité ne pourra accepter, pas plus aujourd'hui ou demain qu'hier, que les personnels de l'ONU soient soumis à

des pressions ou à des menaces. Notre Conseil est résolu à agir avec la plus grande fermeté sur cette question.

Les parties au conflit doivent tenir tous leurs engagements et respecter toutes les obligations qui s'imposent à elles. Aujourd'hui, l'un des principaux obstacles à la poursuite du processus de paix est sans nul doute le retard pris dans la démilitarisation de Kinsangani. La démilitarisation de cette ville, que le Conseil avait exigée il y a un an, dans sa résolution 1304 (2000), a aujourd'hui valeur de symbole du processus de paix et de la réconciliation en République démocratique du Congo. Après le Rwanda et l'Ouganda, le Rassemblement congolais pour la démocratie (RCD-Goma) doit maintenant, sans plus de retard, se conformer à cette obligation. Il en va de sa crédibilité en tant que partenaire du processus de paix. Le Conseil de sécurité en appelle à tous ceux qui ont une influence sur le RCD-Goma, en particulier le Rwanda, pour relayer cette exigence et obtenir, enfin, la réalisation de ce pas décisif du processus de paix.

Les activités des groupes armés, dans l'Est de la République démocratique du Congo, de même qu'au Rwanda et au Burundi, constituent une autre menace sérieuse au retour de la paix. Les signataires de l'Accord de Lusaka préparent ensemble un programme de DDRRR. Il faut commencer sans délai à s'attaquer à cette question difficile. La première étape consiste à interrompre et à empêcher tout soutien à ces groupes, et à commencer à mettre en oeuvre le DDRRR, là où cela est possible. Nous avons pris note avec beaucoup d'intérêt de l'offre du Président Kabila de lancer le mouvement sur une base volontaire, avec les 3 000 combattants cantonnés dans deux camps en République démocratique du Congo. La MONUC est prête à aider – dans la mesure, toutefois, de ses moyens – et c'est la raison pour laquelle la communauté des donateurs devra également apporter tout son soutien en appui à l'action de l'ONU.

La situation économique et humanitaire demeure désastreuse, malgré l'admirable action de terrain accomplie, dans des conditions particulièrement difficiles, par les agences de l'ONU et par les organisations non gouvernementales. La réouverture des fleuves va donner une bouffée d'oxygène au peuple congolais en assurant un meilleur approvisionnement des villes. Là encore, toutes les parties doivent aider la MONUC à rétablir ce lien vital entre Congolais. Au-delà, la communauté internationale est prête à apporter toute son assistance, en appui aux progrès du processus de paix,

pour soulager la souffrance du peuple congolais et pour aider le Gouvernement de la République démocratique du Congo à mettre en oeuvre son ambitieux programme de réforme économique. Toutes les parties, par ailleurs, doivent veiller au strict respect des droits de l'homme dans les secteurs qu'elles contrôlent. En liaison avec le Rapporteur spécial, M. Garreton, actuellement en déplacement dans la région, le Conseil entend rester attentif à cette question. Il n'y aura ni règlement, ni réconciliation, si les violations des droits de l'homme ne sont pas punies. Il ne peut pas y avoir, il ne doit plus y avoir d'impunité.

Je le disais tout à l'heure, les amis de M. Morjane, qui sont les amis de la paix en République démocratique du Congo et dans la région, le voient partir avec beaucoup de tristesse. Toutefois, notre Conseil de sécurité, unanime, est résolu à maintenir, avec la même impartialité que celle qui a marqué toute son action, le cap qu'il a tracé et qui est celui de la mise en oeuvre, sans concessions, des accords signés par les parties elles-mêmes, et des résolutions du Conseil de sécurité.

Le moment venu, en liaison avec son successeur, dès qu'il sera désigné, c'est cette voie que nous entendons suivre, au service de la paix et dans l'intérêt du peuple congolais et de la région toute entière.

M. Mejdoub (Tunisie) : Je voudrais, tout d'abord, vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir organisé cette séance publique sur la situation en République démocratique du Congo. Intervenant à un moment crucial du processus de paix, la séance d'aujourd'hui permet aux membres du Conseil et aux autres États participants d'évaluer ensemble le point de la situation et les perspectives de paix.

Je voudrais également saluer la présence parmi nous du Secrétaire général et lui exprimer notre haute appréciation pour les efforts inlassables qu'il déploie dans la recherche de la paix en République démocratique du Congo, en Afrique et dans le monde. Je voudrais le remercier pour l'importante déclaration qu'il a faite.

Ma délégation voudrait aussi remercier l'Ambassadeur Kamel Morjane, Représentant spécial du Secrétaire général, pour l'exposé exhaustif qu'il a fait. Elle voudrait, à cette occasion, lui rendre hommage pour le rôle remarquable qu'il a joué à la tête de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC). Son dé-

vouement et ses efforts personnels ainsi que les efforts déployés par le commandant de la Force, le général Diallo, et par tout le personnel de la Mission en vue de rétablir la paix et la sécurité en République démocratique du Congo, souvent dans des conditions difficiles, bénéficient de notre appréciation et de notre soutien.

L'évaluation que viennent de faire le Secrétaire général et son Représentant spécial indique des progrès dans le processus de paix. Nous nous en félicitons. Mais ils ont précisé que ces progrès sont fragiles et que le point de non-retour n'est pas encore atteint, que des obstacles restent encore à surmonter. La mission dépêchée par le Conseil de sécurité dans la région des Grands Lacs avait conclu alors que l'élan acquis pourrait être aisément perdu, d'où la nécessité de tout faire pour préserver la dynamique de paix et la rendre irréversible, et là, la responsabilité première incombe aux parties. Celles-ci sont appelées à respecter les engagements qu'elles ont pris aux termes de l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka, du plan de Kampala et des sous-plans de Harare sur le désengagement et le redéploiement des forces et à se conformer aux résolutions du Conseil de sécurité.

Il convient, à cet égard, de réitérer l'appel aux parties pour qu'elles finalisent et mettent en œuvre les plans de retrait ordonné de toutes les forces étrangères du territoire de la République démocratique du Congo et de désarmement, de démobilisation, de réinsertion et de rapatriement ou de réinstallation des groupes armés.

Notre conseil était préoccupé, ces derniers temps, par le manque de coopération de la part du Rassemblement congolais pour la démocratie avec la MONUC. Nous appelons de nouveau le Rassemblement congolais pour la démocratie (RCD) à faire les efforts nécessaires et à coopérer pleinement avec la MONUC.

D'autre part, nous rappelons la nécessité de la démilitarisation sans délai de la ville de Kisangani, exigée par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1304 (2000). Comme il a été souvent souligné, notamment lors des discussions que la mission du Conseil de sécurité dans la région des Grands Lacs a eues avec les parties, Kisangani a valeur de symbole.

Si la consolidation des progrès dans le processus de paix incombe en premier lieu aux parties, l'Organisation des Nations Unies et particulièrement le Conseil de sécurité ont, de leur côté, un rôle important à jouer en aidant et en encourageant les parties à aller

de l'avant et aussi en continuant de soutenir les efforts de la MONUC.

Les informations relatives à la recrudescence des activités des groupes armés dans l'Est de la République démocratique du Congo sont une source de profonde préoccupation et appellent à une attention particulière. Nous avons pris note avec satisfaction des résultats de la rencontre qui a eu lieu, en marge du sommet de l'Organisation de l'unité africaine à Lusaka, entre les Présidents Kabila et Kagame, à l'initiative du Secrétaire général, M. Kofi Annan, et nous encourageons la poursuite de ce dialogue. À notre avis, les résultats de la rencontre requièrent un suivi urgent ainsi que la conjugaison des efforts de tous les acteurs.

Le processus de désarmement, de démobilisation, de réinsertion et de rapatriement ou de réinstallation des groupes armés est parmi les éléments fondamentaux de l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka, et la réalisation de la paix et de la sécurité dans la sous-région en dépend considérablement. Une occasion se présente aujourd'hui et nous devons la saisir. La MONUC doit en conséquence disposer des moyens nécessaires pour jouer le rôle attendu d'elle.

Un autre élément important de l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka est le dialogue intercongolais. Nous apprécions les efforts déployés par M. Masire et ses collaborateurs, et espérons que le dialogue démarra dans les meilleurs délais et dans les meilleures conditions, ce qui permettra aux Congolais de se pencher sur l'avenir de leur pays sans ingérence extérieure.

La situation humanitaire en République démocratique du Congo, et particulièrement dans la partie est du pays, demeure une source de profonde préoccupation et requiert une aide massive de la part de la communauté internationale. Nous saluons, dans ce contexte, les efforts considérables déployés par les agences humanitaires, en coopération avec la MONUC, pour soulager les souffrances des personnes affectées, et appelons toutes les parties à faciliter et à soutenir ces efforts.

Le Groupe d'experts sur l'exploitation illégale des ressources naturelles et autres richesses de la République démocratique du Congo poursuivra ses enquêtes afin de présenter l'additif à son rapport, qui lui été demandé par le Conseil de sécurité. À cet égard, nous rappelons l'importance de la cessation de l'exploitation illégale des ressources naturelles et autres richesses de

la République démocratique du Congo, et appelons toutes les parties concernées à coopérer pleinement avec le Groupe d'experts.

La mission du Conseil de sécurité dans la région des Grands Lacs a constaté un vif désir de la part du peuple congolais de parvenir à la paix et à la réconciliation nationale et de réaliser le développement. La communauté internationale est appelée à l'aider, notamment par des initiatives accompagnant le retour de la paix, y compris le soutien au redressement économique du pays. D'autre part, nous estimons que les Nations Unies doivent commencer à se préparer à la phase de reconstruction du pays, ce qui aurait pour effet de montrer à la population congolaise les dividendes de la paix.

Il a été longtemps souligné que le lien étroit entre les problèmes qui affectent la région des Grands Lacs appelle à une vision régionale et globale de la paix et de la sécurité. Dans ce contexte, la tenue d'une conférence internationale sur la paix, la sécurité et le développement dans la région des Grands Lacs sous l'égide des Nations Unies et de l'Organisation de l'unité africaine pourra contribuer à jeter les bases d'une coexistence pacifique et de relations de bon voisinage, de coopération et de développement dans l'intérêt de tous les peuples de la région.

Pour tout dire, Monsieur le Président, l'étape de transition entre la deuxième et la troisième phases du déploiement de la MONUC connaît actuellement des développements positifs qu'il faut soutenir. Durant la troisième phase, la MONUC aura à assumer de nouvelles tâches importantes et aura besoin pour ce faire de moyens conséquents.

Nous attendons donc que le retrait des forces étrangères du territoire de la République démocratique du Congo soit effectif, rapide et total, ce qui permettra de rétablir la souveraineté et l'intégrité territoriales de la République démocratique du Congo. Nous attendons aussi que le processus de désarmement, de démobilisation, de réinsertion et de rapatriement ou de réinstallation des groupes armés soit mis en oeuvre sans délai.

La République démocratique du Congo est un pays immense et aux riches potentialités. Les difficultés qu'il connaît actuellement sont surmontables si la volonté politique persiste autant chez les Congolais eux-mêmes que chez leurs voisins. La communauté internationale peut y aider très efficacement. Mon pays, qui a participé aux efforts de maintien de la paix

des Nations Unies au Congo, il y a déjà une génération, contribue aujourd'hui à la MONUC par une unité de gardes et des observateurs militaires, qui sont présents pour aider les parties à réaliser la paix.

Nous formulons l'espoir que le dialogue engagé entre les chefs d'État de la République démocratique du Congo, du Rwanda et de l'Ouganda se poursuivra et se développera pour permettre d'accélérer la mise en application de l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka et de promouvoir la paix, la sécurité, la stabilité et la coopération dans la région. Un apaisement et une solution des problèmes de la République démocratique du Congo constitueraient un tournant heureux pour l'ensemble du continent africain.

M. Chowdhury (Bangladesh) (*parle en anglais*) : Le Bangladesh rend hommage à la présence du Secrétaire général à cette importante réunion sur la République démocratique du Congo. Nous lui sommes reconnaissants de son intervention et nous pensons que ses contacts avec les dirigeants de la région font avancer la cause de la paix.

Nous sommes également très reconnaissants à l'Ambassadeur Kamel Morjane de son exposé général. Si l'on fait un retour en arrière sur la situation qui se présentait il y a un an, on doit reconnaître les progrès qui ont été faits. Le défi que nous devons maintenant relever en République démocratique du Congo consiste à voir comment nous pouvons donner véritablement corps au processus de paix et lui insuffler un élan.

Ces deux dernières années, le Conseil de sécurité et ses membres ont fait des efforts considérables pour régler le conflit. Le Conseil a tenu plusieurs réunions de haut niveau, y compris des réunions avec les dirigeants de la République démocratique du Congo et des autres pays de la région. Des efforts sérieux ont été déployés pour faciliter le dialogue et la compréhension entre eux. En outre, le Conseil a envoyé deux missions dans la région des Grands Lacs en une année. La Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) a été autorisée en février 2000, et le Conseil demeure déterminé à appuyer la mise en oeuvre de l'Accord de Lusaka.

Tous ces efforts n'ont pas été en vain. Les parties sont toujours résolues à appliquer l'Accord de Lusaka car elles se rendent compte, bien entendu, de l'appui très fort que donne le Conseil à cet accord. Elles ont signé le plan de désengagement de Kampala et les sous-plans d'Harare. Le cessez-le-feu tient depuis plu-

sieurs mois et les dirigeants se sont rencontrés et ont eu des entretiens bilatéraux. Les problèmes fondamentaux posés par le dialogue intercongolais ont été réglés.

Toutefois des difficultés demeurent. Et, comme vient de le dire l'Ambassadeur Morjane, il y a toujours une tentation de s'en tenir au statu quo.

À notre avis trois facteurs sont essentiels si l'on veut faire avancer le processus de paix: le désengagement et le retrait, le dialogue intercongolais; et l'augmentation des effectifs de la MONUC.

Tout d'abord, pour ce qui est du désengagement et du retrait, la MONUC continue à éprouver des difficultés à se déployer et à s'acquitter de sa mission. Le processus de désengagement et de retrait qui montrerait que des progrès réels ont été faits en ce qui concerne la mise en oeuvre de l'Accord de Lusaka n'a pas avancé. Le Rassemblement congolais pour la démocratie (RCD), qui est tenu de se retirer de Kisangani en vertu d'une résolution du Conseil adoptée au titre du Chapitre VII de la Charte, la résolution 1304 (2000), ne l'a pas fait. Ce mouvement rebelle ne s'est pas encore conformé à l'exigence du Conseil. La démilitarisation de Kisangani permettrait de reconstruire cette ville ravagée et assurerait le relèvement dont ont besoin ses habitants. Elle pourrait favoriser la mise en place du dialogue intercongolais. Dans la province de l'Équateur, le Front de libération du Congo (FLC) n'a pas encore donné la preuve de son accord ni cédé l'administration à l'État, comme le prévoit le plan de désengagement de Kampala.

Deuxièmement, en ce qui concerne le dialogue intercongolais, il est d'une importance cruciale que ce dialogue soit engagé rapidement si l'on veut que les parties abordent la mise en oeuvre de l'Accord de Lusaka. Nous notons que le médiateur a dû reporter la réunion préparatoire au 20 août, apparemment pour des raisons techniques. Nous espérons que des dispositions vont être prises pour organiser cette réunion à la nouvelle date fixée. Il faut que le dialogue débute dès que possible et il faut qu'il soit ouvert, représentatif et inclusif. Il doit être exempt de toute ingérence extérieure et doit permettre la pleine participation de la société civile congolaise.

Troisièmement, en ce qui concerne l'augmentation des effectifs de la MONUC, le Gouvernement de la République démocratique du Congo et ses alliés font depuis longtemps valoir que la taille de la MONUC ne correspond pas aux exigences imposées

par la situation. Dans son dernier rapport, le Secrétaire général a dit qu'à ce stade, il ne demandait pas l'augmentation des effectifs de la MONUC au-delà de la force autorisée. Lors d'une nouvelle étape qui pourrait intervenir lorsque les parties auront fait des progrès en matière de désengagement et de retrait, nous devrions envisager cette augmentation.

Nous soulignons que le Conseil doit s'engager clairement, conformément à sa ligne d'action, à envisager d'augmenter les effectifs de la MONUC pour que la Mission puisse s'acquitter des tâches qui lui ont été confiées ainsi que des tâches supplémentaires qu'elle pourrait entreprendre. Il est nécessaire que le Conseil fasse preuve d'une présence crédible, de détermination et de dévouement en ce qui concerne la République démocratique du Congo. Il est possible que les parties ne prennent pas au sérieux la volonté et les capacités des Nations Unies. Nous avons vu en Sierra Leone l'importance que peut avoir une présence crédible des Nations Unies.

L'Ambassadeur Morjane a indiqué que la MONUC devrait déployer au moins deux bataillons pour tenir solidement Kisangani une fois que le RCD se sera retiré. Cela ne laisserait pas suffisamment de soldats à la MONUC pour se déployer dans d'autres régions du pays.

Je me demande si le Conseil peut, compte dûment tenu de la réalité sur le terrain et avec le respect dû à ses propres résolutions, continuer de dire que la MONUC ne peut pas assurer la sécurité des civils. Je veux parler, bien entendu, des résolutions 1265 (1999) et 1296 (2000). À cet égard, nous nous félicitons des initiatives adoptées par le Secrétaire général pour assurer le suivi de ces résolutions, y compris par une plus étroite coopération et une planification stratégique commune entre le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et le Département des opérations de maintien de la paix, comme il l'a précisé dans sa lettre en date du 16 juillet 2001 (S/2001/712).

Le début de la troisième phase ne doit pas être retardé. Il ne doit pas être retardé par le Conseil et ne doit pas être retardé en raison d'un manque de préparation. Nous devons faire constamment pression sur les parties pour qu'elles honorent leurs engagements. En même temps, en tant que Conseil de sécurité, nous devons donner la preuve de notre détermination de soutenir la pleine mise en oeuvre de l'Accord de Lusaka.

Le Secrétaire général, dans son septième rapport, a souligné la nécessité d'une troisième phase. Dans son huitième rapport, le Secrétaire général s'y réfère. Comme nous l'avons dit lors de notre dernière séance sur la République démocratique du Congo, il est crucial de se tenir prêts. Nous ne devons pas être pris par surprise. La République démocratique du Congo est un grand pays qui compte 16 millions d'habitants touchés par la guerre. Les défis que représentent le maintien de la paix et la consolidation de la paix seront redoutables.

Je terminerai en rendant un grand et chaleureux hommage à l'Ambassadeur Kamel Morjane qui, en tant que Représentant spécial du Secrétaire général, a rendu un service considérable en appui au processus de paix en République démocratique du Congo et s'est acquitté du mandat que lui avait confié le Conseil avec détermination et persévérance. Il a rempli ses responsabilités au milieu d'un conflit et sur tous les fronts en République démocratique du Congo. Alors qu'il quitte ses fonctions, la République démocratique du Congo se trouve dans une bien meilleure situation avec une véritable perspective de paix. Nous aurions souhaité qu'il continue au moins jusqu'à ce que des progrès décisifs soient faits dans la mise en oeuvre de l'Accord de paix, mais il doit aller de l'avant. Je lui souhaite tout le succès dans ses nouvelles fonctions au Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés. Nous attendons avec intérêt les échanges futurs que nous aurons avec lui et, personnellement, cela sera pour moi un plaisir de rester en contact avec mon frère et ami.

M. Kassé (Mali) : Monsieur le Président, je voudrais vous remercier de votre initiative d'avoir convoqué cette séance publique d'information sur la République démocratique du Congo.

Je voudrais également saluer la présence parmi nous aujourd'hui du Secrétaire général et le remercier pour l'importante déclaration qu'il a faite.

Qu'il me soit permis de rendre un vibrant hommage à l'Ambassadeur Kamel Morjane, Représentant spécial du Secrétaire général en République démocratique du Congo. L'Ambassadeur Morjane est parvenu, grâce à sa détermination, à sa sagesse et à son talent de diplomate avisé, à instaurer ce qui semblait au départ incroyable, à savoir un climat de confiance et de coopération entre les Nations Unies et les autorités de tous ceux qui sont impliqués dans le très complexe conflit congolais. Nous remercions très chaleureusement

l'Ambassadeur Morjane et, à travers, lui la diplomatie de la République soeur de la Tunisie. Ambassadeur Morjane, nos meilleurs vœux de succès vous accompagnent dans vos nouvelles fonctions.

Depuis le début de cette année, nous examinons avec un optimisme, certes prudent, la situation en République démocratique du Congo (RDC). Cet optimisme demeure en ce qui concerne ma délégation, et nous estimons, aujourd'hui plus que jamais, que nous devons aller de l'avant malgré les sérieuses difficultés que nous continuons à enregistrer à l'égard du processus notamment à propos du désengagement, de la démilitarisation de Kisangani et du désarmement, de la démobilisation, de la réinsertion, du rapatriement et de la réinstallation (DDRRR). Je voudrais aborder chacune de ces questions.

Premièrement, concernant le désengagement des forces et particulièrement dans la Province de l'Équateur, nous exhortons le Mouvement pour la libération du Congo (MLC) à se conformer à ses propres engagements et de faire preuve de compréhension en ce qui concerne l'administration civile des localités évacuées. Mais, au-delà du désengagement, il faudrait impérativement progresser vers le retrait total des forces étrangères de la RDC et le DDRRR. Pour ma délégation, le retrait total des forces étrangères et le DDRRR doivent être l'objectif essentiel pour instaurer une paix durable et définitive en RDC.

Deuxièmement, s'agissant de la question de la démilitarisation de la ville de Kisangani, qui est exigée, en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, dans la résolution 1304 (2000) adoptée il y a plus d'un an aujourd'hui, le Conseil de sécurité devrait envisager de prendre les mesures qui s'imposent pour mettre fin à cette situation inacceptable et dangereuse.

Par ailleurs, nous demandons le renforcement de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) à Kisangani, notamment par l'envoi de deux bataillons supplémentaires. Nous serons également favorables à toutes propositions visant à faire de Kisangani, une fois démilitarisée, une ville symbole en lui permettant, par exemple, d'abriter le dialogue intercongolais et le siège de la Commission militaire mixte.

Troisièmement, concernant le DDRRR, nous nous réjouissons tout d'abord de la récente rencontre entre les Présidents Kabila et Kagame sur cette question. Nous estimons que les résultats encourageants ainsi

obtenus devraient être appuyés par les Nations Unies. À cet égard, nous notons avec satisfaction que la MONUC travaille actuellement sur un plan global sur cette question, qui demeure en réalité la véritable menace pour l'ensemble du processus de paix dans la région car, sans le DDRRR, il n'y aura pas de retrait total des forces étrangères. Donc, nous sommes tout à fait d'accord que la MONUC joue un rôle directeur et de premier plan en ce qui concerne le DDRRR. Soyons clairs, les parties, malgré leur volonté politique, ne pourront jamais à elles seules y parvenir. L'Organisation des Nations Unies et la communauté des donateurs doivent y contribuer activement.

Je ne saurais conclure cette rubrique sans évoquer la question du pillage des ressources naturelles de la RDC qui se poursuit en dépit de la Déclaration présidentielle du Conseil du 3 mai 2001. Nous avons noté la nouvelle composition du Groupe d'experts en charge de cette question et nous attendons avec intérêt l'additif au rapport. Mais en attendant, nous réaffirmons notre ferme condamnation de la poursuite du pillage des ressources naturelles de la RDC qui s'avère, selon des sources crédibles, être la raison principale de la poursuite du conflit et des graves violations des droits de l'homme et du droit humanitaire international perpétrées en RDC.

Si nous nous sommes abstenus aujourd'hui de citer le dialogue intercongolais parmi les difficultés de l'heure, c'est simplement parce que nous considérons le report de la réunion du 9 juillet dernier comme étant d'ordre purement technique. Néanmoins nous réitérons notre appel pressant à toutes les parties pour qu'elles mettent tout en oeuvre afin que le rendez-vous du 20 août prochain soit un véritable succès pour permettre le lancement du dialogue intercongolais qui demeure l'autre clef de la solution.

Je ne saurais terminer, sans dire que nous devons, dès à présent et sans atermoiements, nous préparer, dans la perspective de la troisième phase, à l'élargissement de la MONUC tant demandé par le Comité politique de l'Accord de Lusaka. À cet égard, nous avons, comme vient de le rappeler l'Ambassadeur du Bangladesh, vu la différence qu'a provoquée l'expansion de la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL) sur le terrain en Sierra Leone.

Enfin, je voudrais rappeler une fois de plus que tout processus de paix devrait être accompagné par une aide économique. À cet égard, nous nous réjouissons

du démarrage du volet économique de la MONUC avec la reprise de la navigation sur le fleuve Congo. Nous réitérons l'appel lancé à la communauté des donateurs pour que les projets locaux à impact rapide puissent être mis en place pour ainsi améliorer le quotidien vital des milliers de Congolais qui n'ont que trop souffert des affres de la guerre qui, après tout, n'est pas la leur.

M. Valdivieso (Colombie) (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, je voudrais vous remercier de l'initiative que vous avez prise de tenir cette séance publique avec l'Ambassadeur Kamel Morjane pour qu'il puisse informer toutes les délégations du travail accompli par la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC). De même, je voudrais noter avec satisfaction la participation et la présence du Secrétaire général ainsi que l'appel qu'il a lancé dans sa déclaration liminaire.

Nous remercions l'Ambassadeur Morjane de l'exposé complet et, comme d'habitude, éclairé, qu'il nous a fait, et nous lui souhaitons tout le succès dans ses nouvelles fonctions où il pourra continuer de fournir des services précieux aux peuples de l'Afrique et des autres continents.

La paix en République démocratique du Congo est la tâche primordiale des Congolais eux-mêmes. Ce sont les Congolais qui doivent instaurer à nouveau la coexistence entre eux-mêmes et leurs voisins. Cependant, les pays de la région ont réclamé la présence des Nations Unies pour aider à dissiper les grandes différences et préoccupations qui les séparent, et cette tâche incombe principalement à la MONUC.

La présence de Kamel Morjane sur le terrain a constitué un facteur positif pour assurer le succès de la Mission. Cependant, les décisions les plus difficiles devront sans doute encore être prises à l'avenir par nous au Conseil, notamment lorsque nous devrons affronter les dilemmes de la troisième phase. Après la cessation des hostilités et la séparation des forces, le conflit semble maintenant concentrer ses capacités destructrices et ses plus grands dangers pour la population dans les provinces orientales de la République démocratique du Congo. En conséquence, après avoir entendu l'exposé du chef de la Mission des Nations Unies à la présente séance, je voudrais évoquer quatre volets qui, nous le savons, sont particulièrement d'actualité.

Le premier aspect est la démilitarisation de Kisangani. Il est certain qu'il faut achever dans les plus

brefs délais la phase de séparation des forces, qui a commencé au mois d'avril. Nous insistons comme l'ont déjà fait d'autres délégations, ici et en d'autres circonstances, sur la démilitarisation complète de la ville de Kisangani et de ses alentours. C'est un engagement que le Rassemblement congolais pour la démocratie (RCD) a dit être disposé à honorer et nous espérons qu'il le fera sans retard. C'est une mesure qui contribuera énormément à soulager les souffrances de la population dans la région et à rétablir la confiance. Nous aspirons à voir cette ville devenir un symbole de paix, étant donné sa situation en plein coeur du pays, et si les Congolais eux-mêmes en décident ainsi, nous aimerions la voir devenir le siège du dialogue national, dont la première réunion préparatoire aura lieu le 20 août prochain dans la capitale du Botswana.

Le deuxième thème que je voudrais évoquer est la navigation sur le fleuve Congo. Ma délégation tient à souligner la présence de la MONUC le long du fleuve Congo. Nous saluons l'arrivée à bon port, à Kisangani, de l'unité fluviale de l'Uruguay, qui a suscité l'espoir d'un rétablissement, après trois années de guerre intense, de la navigation civile sur le fleuve, et d'une relance de l'économie des populations riveraines. La prochaine opération nommée « bateau de la paix », qui doit bientôt quitter Kinshasa, permettra d'apporter des aliments et des provisions à de nombreux riverains du fleuve et deviendra une base importante pour les activités humanitaires dans la région. À cet égard, nous aimerions demander à l'Ambassadeur Morjane où en est l'initiative tendant à créer une commission pour la gestion du bassin du fleuve Congo, composée de représentants des parties belligérantes, des organismes des Nations Unies sur le terrain et des pays voisins du Congo qui utiliseront cette voie fluviale.

Le troisième aspect porte sur les activités des forces irrégulières dans la partie est du pays. Nous tenons ici à condamner les graves violations des droits de l'homme et des normes du droit international humanitaire qui continuent de se produire de façon persistante et en toute impunité dans les provinces orientales du Congo. C'est ce que nous avons appris au cours d'une réunion récente et très utile sous la formule Arria. Les autorités de Kinshasa et des pays associés au conflit doivent s'abstenir de fournir un appui, un entraînement et un abri aux forces irrégulières qui opèrent dans cette région, y compris les milices Mayi-Mayi, et elles doivent fournir à la MONUC les informations dont elles disposent sur leur nombre et leur localisation. C'est la

procédure convenue pour engager un processus fiable de désarmement, de démobilisation, de réinsertion, de réinstallation ou de rapatriement de ce qu'on appelle les « forces négatives ». Toute absence de réaction ou tout retard doit être considéré comme un sérieux obstacle sur le chemin de la paix. Nous aimerions que l'Ambassadeur Morjane nous parle du niveau de coopération que la Mission a rencontré à cet égard.

Quatrièmement, en ce qui concerne la situation humanitaire, ma délégation voudrait répondre à la préoccupation des organisations humanitaires à l'égard de la situation qui règne actuellement en République démocratique du Congo. Je voudrais pour cela m'associer à l'appel urgent lancé aux donateurs à Genève le 13 juillet dernier par les chefs des quatre organismes d'aide humanitaire les plus importants du système des Nations Unies, à savoir le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance et le Programme alimentaire mondial. Des contributions régulières et suffisantes, ainsi que la facilité d'accès aux populations dans le besoin sont les deux facteurs les plus urgents actuellement. Nous saluons avec reconnaissance et admiration les secouristes qui, au milieu d'un environnement hostile comme en connaissent de nombreuses provinces du Congo, poursuivent avec persévérance leur oeuvre humanitaire. Nous ne pouvons les abandonner maintenant.

M. Ryan (Irlande) (*parle en anglais*) : Nous sommes, nous aussi, particulièrement heureux d'accueillir parmi nous au Conseil le Représentant spécial du Secrétaire général, l'Ambassadeur Kamel Morjane. Nous nous associons à nos collègues pour rendre hommage au travail courageux qu'il a accompli sans compter et à son esprit de direction remarquable au cours des 20 derniers mois. Lorsque l'Ambassadeur Morjane a commencé son travail, nous n'aurions pas facilement pu prévoir que nous allions en arriver à ce stade actuel d'optimisme prudent. Nous lui souhaitons plein succès dans sa nouvelle tâche.

Nous saluons la présence parmi nous aujourd'hui du Secrétaire général, M. Kofi Annan, qui a tant fait pour promouvoir la paix en République démocratique du Congo, notamment tout récemment, et directement, avec certains des principaux protagonistes du processus : les chefs d'État de la République démocratique du Congo, de l'Ouganda et du Rwanda. Comme l'a dit l'Ambassadeur Levitte, la Belgique, présidente de

l'Union européenne, fera une déclaration tout à l'heure au nom de l'Union. L'Irlande y souscrit intégralement. Je voudrais simplement ajouter quelques observations à titre national.

Si les événements récents avaient donné lieu à une certaine dose d'optimisme, la situation militaire en République démocratique du Congo n'a pas encore atteint d'amélioration irréversible. Il est clair qu'on a enregistré des progrès notables sur un certain nombre de fronts. Il n'empêche que la possibilité d'une reprise des violences demeure. Au cours de la période à venir, nous devons continuer, au niveau du Conseil, de signifier clairement à toutes les parties notre détermination de protéger, de maintenir et de poursuivre les réalisations obtenues jusqu'à présent.

Il n'en demeure pas moins que la sécurité et la prospérité futures de la République démocratique du Congo et de la région dans son ensemble sont aux mains des signataires de l'Accord de Lusaka. Ils sont les seuls capables de mettre en oeuvre cet accord.

Lorsque la mission du Conseil est revenue de la région des Grands Lacs il y a deux mois, l'optimisme était de rigueur et on pensait que la situation en République démocratique du Congo évoluait dans le bon sens. C'est encore le cas, bien qu'il y ait quelques inquiétudes quant à la lenteur et à l'irrégularité des progrès enregistrés. À dire vrai, il reste encore beaucoup à faire, et il faut maintenir le cap.

Les parties doivent, en particulier, honorer leur obligation de présenter et d'appliquer des plans permettant le retrait en bon ordre de toutes les forces étrangères du Congo. Le soutien apporté aux activités des groupes armés doit cesser. Le Rassemblement congolais pour la démocratie (RCD-Goma) doit se conformer à l'exigence du Conseil de sécurité en ce qui concerne la démilitarisation de Kisangani. Toutes les forces congolaises, y compris les Forces armées congolaises, doivent être déployées dans le cadre des lignes de désengagement approuvées.

Les parties doivent prendre les mesures qui s'imposent pour permettre le désarmement, la démobilisation, la réinsertion et le rapatriement ou la réinstallation des groupes armés, avec l'aide de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) et de la communauté internationale. Les parties doivent veiller au respect des droits de l'homme et se conformer aux dispositions du droit international humanitaire. On doit aider dans

toute la mesure du possible Sir Ketumile Masire et son équipe dans leurs efforts pour engager le dialogue intercongolais. Il est capital de ne pas laisser s'enrayer ce processus et de ne pas souffrir de retard dans la tenue des consultations préparatoires.

Pourvu que la bonne volonté et l'engagement des parties soient au rendez-vous, le Conseil, la MONUC et l'ensemble de la communauté internationale sont bien sûr disposés à leur venir en aide. L'Irlande a déjà fait part officiellement au Conseil de son désir de voir l'ONU adopter une démarche conjointe, au Siège et sur le terrain, ainsi que de notre conviction qu'un point d'entrée pour la dimension développement doit être assuré à tous les niveaux.

À cet égard, il est décevant de voir que des obstacles ont été mis sur la voie des efforts de l'ONU pour nommer le Coordonnateur humanitaire. Nous saluons l'action déployée par la MONUC pour mettre en oeuvre des projets à effet rapide, qui aident le processus de paix en contribuant à répondre aux besoins fondamentaux de la population. Nous espérons que ces activités pourront préparer la voie à une action de développement de plus grande ampleur menée dans des conditions de paix, avec l'appui d'investissements étrangers.

Le retour à la normale dans tout le Congo exigera tolérance et réconciliation. Mais il faudra aussi de la justice.

Comme l'a déjà mentionné le Secrétaire général, la semaine dernière, les membres du Conseil ont eu l'occasion d'entendre des membres d'organisations non gouvernementales nous relater leur expérience de ce qu'ils ont vu sur le terrain. Leurs propos ont confirmé ce que nous avons entendu depuis longtemps. Et pourtant, l'étendue des souffrances humanitaires en République démocratique du Congo est telle que ce qu'ils nous ont dit était terriblement choquant. Il ne suffit pas que les diverses forces armées respectent les exigences de cesser toute activité militaire. Elles doivent également respecter les normes humanitaires et permettre un accès sûr, sans entrave et inconditionnel des institutions humanitaires aux personnes dans le besoin. Ce message doit être transmis dans les termes les plus fermes aux groupes armés eux-mêmes et à ceux qui les parrainent. Les auteurs de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité doivent répondre de leurs méfaits.

Pour terminer, je souhaite saluer l'excellent travail réalisé, sous la direction de l'Ambassadeur Mor-

jane, par le personnel de la MONUC et les organismes des Nations Unies sur le terrain. J'ai déjà dit qu'il y a 20 mois, lorsque l'Ambassadeur Morjane a pris ses fonctions, nous ne pensions pas que nous atteindrions cette phase d'optimisme prudent. Nous ne devons pas laisser cet élan se dissiper. Nous continuerons de travailler ensemble, tout à fait conscients du but à atteindre et aussi de l'urgence de réaliser cette tâche.

M. Koonjul (Maurice) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je vous remercie d'avoir convoqué cette séance sur la République démocratique du Congo, une question à laquelle nous accordons beaucoup d'importance. Nous sommes reconnaissants au Secrétaire général d'être présent parmi nous et d'être intervenu. Je remercie également l'Ambassadeur Morjane, Représentant spécial du Secrétaire général, de son exposé très complet. Nous nous associons aux autres orateurs pour lui rendre hommage et nous le remercions de l'excellent travail qu'il a accompli à la tête de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC).

Nous notons que la situation en République démocratique du Congo est restée calme dans l'ensemble et que l'Accord de cessez-le-feu continue d'être respecté. De façon générale, il y a des progrès dans l'application des plans et des sous-plans en matière de désengagement et de redéploiement. Tous ces faits positifs sont des signes encourageants qui montrent que les parties au conflit sont déterminées à faire avancer le processus de paix. Mais nous ne devrions pas faire preuve d'autosatisfaction, car le processus de paix demeure fragile et peut facilement et brutalement être remis en cause, avec de terribles conséquences.

La contribution qu'apportera le dialogue intercongolais à l'avènement de la paix en République démocratique du Congo ne peut souffrir de blocage. Nous apportons une attention particulière à la réussite de ce dialogue. Nous rendons hommage à l'ex-Président Masisire, facilitateur du dialogue intercongolais, pour ses efforts en vue de convoquer la réunion préparatoire. Nous insistons sur la nécessité de faire en sorte que cette dernière, prévue pour le 20 août, se déroule sans difficulté. Nous avons reçu des informations selon lesquelles l'esprit démocratique des citoyens congolais est réel, et les Congolais et le facilitateur avancent sur la voie de la paix. Nous devons exploiter cette évolution positive. Nous demandons à toutes les parties de participer au dialogue, qui ne peut aboutir qu'avec la participation pleine et libre de la société civile.

Nous restons toutefois préoccupés par les informations faisant état d'un regain de violence dans les deux Kivu au cours des dernières semaines. Nous lançons un ferme appel à toutes les parties concernées pour qu'elles renoncent aux actes de violence et respectent leur engagement au titre de l'Accord de Lusaka, qui demeure la solution la plus viable au conflit. De même, le mouvement vers l'est de groupes armés rebelles et les incursions signalées de forces négatives au Rwanda et au Burundi sont des faits troublants. Ces événements montrent clairement que nous ne pouvons retarder davantage le processus de désarmement, de démobilisation, de réinsertion, de rapatriement ou de réinstallation. Dans le même temps, nous estimons que pour faire face à la dimension régionale du conflit, il serait important de faciliter la tenue de plusieurs rencontres bilatérales et multilatérales entre les parties concernées. Dans ce contexte, nous nous félicitons de la récente rencontre entre le Président Kagamé et le Président Kabila, en présence du Secrétaire général, en marge du Sommet de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) de Lusaka, ainsi que celle qui a réuni le Président Kabila et le Président Museveni. Ces réunions bilatérales peuvent beaucoup contribuer à instaurer un climat de confiance.

La répugnance persistante du Rassemblement congolais pour la démocratie (RCD) à démilitariser Kisangani, en dépit des appels répétés du Conseil de sécurité, ne peut être tolérée. Tout comme il est absolument inacceptable que le personnel de la MONUC subisse, dans l'accomplissement de ses tâches, des blocages et un harcèlement de la part des éléments du RCD. Nous condamnons fermement ces attitudes de non-coopération et demandons à tous les intéressés de laisser la MONUC accomplir son mandat sans aucune forme d'entrave.

Sous la direction de l'Ambassadeur Morjane, la MONUC réalise un travail digne d'éloges, et elle a eu une influence positive sur le processus de paix. L'on sait aujourd'hui que la simple présence ou même l'annonce de l'arrivée de la MONUC dans la partie orientale de la République démocratique du Congo est un événement décisif que le peuple congolais attend avec beaucoup d'enthousiasme et d'espoir. Il est temps que le dialogue intercongolais s'efforce d'accompagner le peuple congolais dans sa lutte pour la paix et la stabilité.

Nous estimons que l'effectif actuel de la MONUC est insuffisant par rapport à la tâche qui reste

à accomplir. Nous notons également que la MONUC n'est pas encore pleinement déployée au niveau autorisé par la résolution 1291 (2000). Nous devrions tout faire pour qu'aucune hésitation de notre part ne vienne compromettre le processus de paix. Nous voudrions insister sur l'appel lancé récemment par le Sommet de l'OUA à Lusaka, demandant au Conseil de sécurité, lorsqu'il élaborera et planifiera la troisième phase du déploiement de la MONUC, de tenir compte de la nécessité de garantir la stabilité et la sécurité de la République démocratique du Congo après le retrait des forces étrangères.

Nous déplorons le fait qu'une information opérationnelle complète sur les positions réelles des parties signataires de l'Accord de Lusaka n'ait toujours pas été fournie à la MONUC. Nous demandons aux parties concernées de transmettre ces informations sans délai aux fins de vérification par la MONUC, afin que la prochaine phase du processus de désarmement, de démobilisation, de réinsertion, de rapatriement ou de réinstallation puisse être planifiée en conséquence.

Le programme de désarmement, de démobilisation, de réinsertion, de rapatriement ou de réinstallation ne pourra pas à lui seul régler le problème de la violence en République démocratique du Congo. Le programme doit s'accompagner d'une aide économique appropriée pour assurer une paix et un développement durables. Nous devrions en fait déjà commencer à réfléchir à la phase après le conflit, lorsqu'un programme d'action global devra être mis en oeuvre pour régler les divers problèmes du pays, notamment la réinstallation et la réinsertion des enfants soldats. Dans ce contexte, nous demandons à la communauté des donateurs, notamment à la Banque mondiale et au Fonds monétaire international, d'aider le Gouvernement de la République démocratique du Congo dans sa tâche de reprise économique. Nous attendons également avec intérêt de prendre connaissance des recommandations du Groupe d'experts sur l'exploitation illégale des ressources naturelles de la République démocratique du Congo. Le Groupe doit présenter un additif à son premier rapport. En attendant, nous redisons que les ressources naturelles de la République démocratique du Congo appartiennent exclusivement au peuple de ce pays, et nous en condamnons toute exploitation illégale.

La situation humanitaire en République démocratique du Congo et dans la région demeure une autre source de vives préoccupations. Tout en demandant à la communauté internationale de contribuer à améliorer la

situation, nous appelons également toutes les parties à assurer l'accès sûr et sans entrave des organismes humanitaires.

Avant de terminer, ma délégation souhaite une nouvelle fois rendre hommage à l'Ambassadeur Morjane pour l'excellent travail qu'il a accompli en République démocratique du Congo. Il l'a fait avec un très grand dévouement au cours des 20 derniers mois. Nous lui souhaitons plein succès dans ses nouvelles tâches.

M. Mahbubani (Singapour) (*parle en anglais*) : Ce n'est un secret pour personne que la question de la République démocratique du Congo est l'un des dossiers les plus difficiles dont le Conseil de sécurité doit s'occuper. En fait, si aujourd'hui nous avons reçu plus de mauvaises nouvelles que de bonnes, nous n'aurions pas été surpris. Mais, comme l'a indiqué ce matin l'Ambassadeur Morjane, les perspectives de paix n'ont jamais été aussi bonnes qu'aujourd'hui. Nous devons naturellement en identifier les raisons. Ces raisons sont complexes mais l'une d'entre elles est clairement devant nos yeux en la personne de l'Ambassadeur Kamal Morjane, ici présent.

Il est un débat fort ancien : l'histoire évolue-t-elle du fait de forces supérieures ou d'actions individuelles? La réponse est certainement une combinaison des deux facteurs. Mais dans certains cas, la contribution d'individus l'emporte, et c'est certainement le cas s'agissant de la République démocratique du Congo. Il ne fait pas de doute que grâce à l'apport personnel de l'Ambassadeur Kamal Morjane, la situation est aujourd'hui tout à fait différente.

À ce propos, je tiens à mentionner qu'en plus des capacités diplomatiques légendaires qu'il a, et que la plupart des diplomates tunisiens semblent posséder – je pense en fait que cela fait partie du bagage génétique de tous les Tunisiens – ce qui nous a paru tout à fait remarquable lorsque nous nous sommes rendus en République démocratique du Congo, ce sont les grandes compétences de gestionnaire avec lesquelles l'Ambassadeur Morjane a dirigé cette opération énorme et complexe au Congo. Nous avons certainement pu voir de nos propres yeux que la simple présence du personnel des Nations Unies a un impact considérable sur les relations dans la région. Tout cela est attribuable à l'excellent travail accompli par l'Ambassadeur Morjane et son personnel. Nous sommes donc heureux de nous associer aux hommages qui lui ont été rendus jusqu'à maintenant.

Toutefois, comme de nombreux orateurs l'ont déjà fait remarquer, le processus de paix demeure fragile et réversible. En essayant de trouver une analogie appropriée pour décrire l'état actuel du processus de paix en République démocratique du Congo, nous avons pensé le comparer à un énorme bloc de pierre que l'on tente de pousser vers le haut d'une colline au prix de grands efforts, et qui demeure toujours loin du sommet. Il y a toujours un risque de voir ce bloc glisser vers le bas de la colline.

Dans ce contexte, nous estimons qu'il y a trois principaux défis à relever. Premièrement, il faut empêcher tout recul dans le processus de paix. Deuxièmement, il faut montrer que nous avons la volonté et les ressources nécessaires pour mener à bien cette longue marche vers le sommet. Troisièmement - et c'est le défi le plus difficile à relever à long terme - il faut considérer ce que nous ferons lorsque nous atteindrons le sommet et découvrirons un grand plateau, et que nous devons instaurer une paix durable au Congo et dans la région.

À franchement parler et malheureusement, nos idées sur les moyens à prendre pour relever ces défis ne sont pas nouvelles. Nous allons vraisemblablement répéter ce que nous avons déjà dit auparavant et, en fait, nous répéterons sans doute des remarques qui ont déjà été faites ce matin. Peut-être qu'un jour, lorsque le Conseil de sécurité sera vraiment à la fine pointe du progrès, nous aurons devant nous un écran qui imprimera ce que viennent de dire les orateurs précédents et nous pourrions indiquer, en appuyant simplement sur un bouton, si nous sommes en accord ou en désaccord avec ce qui a déjà été dit. Un tel système nous aurait permis de gagner beaucoup de temps au cours du présent débat. Toutefois, comme nous ne disposons toujours pas d'équipement aussi sophistiqué, nous allons tenter de faire nos observations de façon concise.

Comme nous l'avons dit, le premier défi auquel nous sommes confrontés consiste à éviter tout recul dans le processus de paix. Comment devons-nous nous y prendre? Premièrement, il est évident que le Conseil doit continuer de suivre de près la situation en République démocratique du Congo. À cet égard, nous tenons à souligner que le débat d'aujourd'hui constitue réellement une contribution utile. Nous nous demandons parfois si ces débats publics ont une incidence réelle sur la situation. Cependant, dans le cas d'une question aussi délicate que celle de la République démocratique du Congo, il est vraiment utile de braquer

sur elle, de temps en temps, le feu des projecteurs. Par conséquent, nous souhaitons vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir organisé ce débat à ce moment-ci.

Deuxièmement, bien sûr, les relations entre le Gouvernement de la République démocratique du Congo et ses voisins doivent continuer de s'améliorer. Nous sommes heureux d'apprendre qu'il y a eu une réunion positive entre les Présidents de la République démocratique du Congo et du Rwanda, et nous nous réjouissons également du fait que le Secrétaire général, comme de nombreux autres orateurs l'ont indiqué, a apporté une contribution précieuse à l'organisation de réunions utiles sur ces questions.

Troisièmement, de toute évidence - et c'est une question que plusieurs orateurs ont soulevée - Kisangani et ses environs doivent être démilitarisés complètement et sans plus tarder. Il est regrettable que le Rassemblement congolais pour la démocratie (RCD) ait toujours plusieurs milliers de soldats dans cette région. Cette situation est, de façon flagrante, contraire à la résolution 1304 (2000), adoptée par le Conseil il y a plus d'un an. Il est clair que ce comportement est inacceptable. Lorsque nous tentons de déterminer s'il y a progrès ou recul dans le processus, la ville de Kisangani a manifestement une valeur symbolique importante, et nous devons faire en sorte d'aller de l'avant à cet égard.

Quatrièmement, nous devons également nous assurer que toutes les parties comprennent clairement la répartition des responsabilités en République démocratique du Congo. Encore une fois, comme plusieurs orateurs l'ont déjà mentionné, le mandat de la MONUC ne lui permet pas d'assumer la responsabilité de la sécurité des civils, et les parties congolaises doivent de toute évidence se rendre compte qu'elles sont responsables du maintien de l'ordre et de la sécurité des civils qui se retrouvent de fait sous leur contrôle.

Comme vous l'avez dit, Monsieur le Président, le deuxième défi consiste à prouver que nous sommes engagés à continuer de gravir cette pente difficile. À cet égard, il convient de ne pas oublier que tout processus de paix comporte deux composantes. La première, c'est le rôle et la contribution des parties sur le terrain - les parties congolaises, les pays voisins, etc.; et la deuxième, c'est le rôle et la contribution de l'ensemble de la communauté internationale. Ces deux composantes doivent travailler de concert pour assurer le succès du processus de paix en République démocratique du

Congo. Nos actions tant au Conseil qu'ailleurs peuvent envoyer des messages utiles. Par exemple, j'allais dire, bien que le Secrétaire général ait maintenant quitté la salle, que sa présence à ce débat envoie un message très clair sur son importance.

De même, nous nous réjouissons d'apprendre qu'au cours de la présidence belge de l'Union européenne, qui s'étendra sur les prochains six mois, la question de la République démocratique du Congo sera considérée comme une priorité. Bien sûr, la décision que nous prendrons quant au moment où nous entamerons la phase III enverra également un message très important sur notre engagement à l'égard du processus. À ce moment-ci, nous souhaitons bien sûr nous associer à la remarque faite par l'Ambassadeur du Bangladesh. Nous pourrions dire que l'une des façons d'accélérer le passage à la phase III serait de faire en sorte que les parties concernées prouvent à leur tour leur attachement au processus. Comme l'Ambassadeur de Maurice l'a souligné, il est évident qu'il faut faire preuve d'un engagement plus ferme à l'égard de ce que l'on appelle le processus de désarmement, de démobilisation, de réinsertion, de réinstallation et de rapatriement. Dans ce domaine, la communauté internationale et les parties peuvent travailler ensemble.

Enfin, le dernier défi consiste à instaurer une paix durable en République démocratique du Congo. Encore une fois, je dois avouer que nous n'avons pas d'idées nouvelles à présenter pour instaurer cette paix à long terme, mais nous souhaitons apporter notre appui à au moins trois des idées qui ont été proposées jusqu'à présent au cours du débat.

La première c'est, bien sûr, l'importance du dialogue intercongolais. Tout le monde l'a soulignée, et nous le faisons à notre tour. Nous saluons à cet égard les efforts du Président Masire. Toutefois, comme le Président Masire lui-même nous l'a dit lorsqu'il a rencontré la mission du Conseil de sécurité, il espère que la communauté internationale prouvera son attachement au dialogue intercongolais aussi en fournissant les ressources nécessaires à cette opération.

Deuxièmement, il est évident que nous devons nous pencher sur l'exploitation illégale des ressources naturelles en République démocratique du Congo. Le Groupe d'experts a accompli du bon travail. Nous espérons que, lorsque le rapport final sera publié, nous accorderons à cette question une attention encore plus grande.

Troisièmement, nous estimons qu'il faudrait entreprendre bientôt les préparatifs d'une conférence sur la région des Grands Lacs, dans le but de faire avancer le processus et de trouver des solutions à long terme à toutes les crises de la région, qui sont toutes reliées entre elles. À cet égard, nous nous demandons si le moment n'est pas venu d'envoyer dans cette région une mission interinstitutions semblable à celle qui a été dépêchée en Afrique de l'Ouest sous l'égide du Sous-Secrétaire général Ibrahima Fall. Nous respecterons bien entendu la décision du Secrétariat sur cette question. Toutefois, nous estimons vraiment qu'une démarche coordonnée vis-à-vis de la République démocratique du Congo et à la région des Grands Lacs est très importante pour garantir la paix à long terme dans la région.

M. Granovsky (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous nous associons aux paroles de reconnaissance adressées au Secrétaire général et à son Représentant spécial, qui ont fait des déclarations importantes.

La situation en République démocratique du Congo suscite chez nous des sentiments mitigés. Nous ne pouvons certes que nous réjouir du fait que les parties continuent de respecter le cessez-le-feu; qu'il y a des progrès dans la mise en oeuvre des plans de désengagement des belligérants; que certaines des troupes étrangères ont quitté la République démocratique du Congo; et que l'on se prépare à entamer le dialogue intercongolais.

Bien sûr, tout ne va pas aussi bien que nous le souhaiterions. Nous sommes notamment préoccupés par les retards enregistrés dans le retrait jusqu'à des positions convenues, des forces du Mouvement pour la libération du Congo (MLC) dans la province de l'équateur, et par les tentatives inacceptables des dirigeants de ce mouvement de subordonner la mise en oeuvre du plan de désengagement des forces à des exigences politiques. Mais, je le répète, nous sommes dans l'ensemble satisfaits de la façon dont se déroule la mise en oeuvre de l'Accord de Lusaka qui, à notre avis, a acquis une dynamique positive certaine. Nous sommes particulièrement encouragés par le début de dialogue entre les dirigeants de la République démocratique du Congo et les États voisins en ce qui concerne leur sécurité mutuelle. Nous appuyons ce processus et nous espérons qu'il sera couronné de succès.

C'est précisément à ce processus que nous lions les possibilités de régler ces problèmes de désarmement, de démobilisation, de réinsertion et de rapatriement ou de réinstallation des membres des groupes armés dont les actes deviennent de plus en plus un grave facteur de déstabilisation et qui menacent donc le cessez-le-feu.

Si la Russie se prononce pour l'observation la plus stricte par toutes les parties à l'Accord de Lusaka de l'exigence qui leur est imposée de cesser l'aide aux groupes armés, elle souligne qu'il est indispensable que toutes les questions liées au processus de désarmement, de démobilisation, de réinsertion et de rapatriement ou de réinstallation soient résolues uniquement à titre volontaire. Dans le cadre du mandat existant et dans la limite de ses possibilités, la Mission de l'ONU en République démocratique du Congo (MONUC) favorisera ce processus.

La Russie appuie également la tenue de consultations avec les dirigeants des institutions financières et monétaires internationales, de façon à trouver des fonds pour régler les questions liées au désarmement, à la démobilisation, à la réinsertion et au rapatriement ou à la réinstallation en République démocratique du Congo. Nous croyons qu'à long terme, le succès dans ce domaine dépend directement du relâchement des tensions interethniques et de la démocratisation de la vie politique dans tous les pays de la région des Grands Lacs.

Je voudrais maintenant parler de ce qui nous préoccupe avant tout en République démocratique du Congo. Plus d'un an après l'adoption de la résolution 1304 (2000) du Conseil de sécurité, résolution qui contenait une exigence de démilitarisation de la ville de Kisangani – qui a été ensuite réaffirmée par la résolution 1355 (2001) –, la direction du Rassemblement congolais pour la démocratie (RCD) refuse obstinément de se conformer à cette exigence. En outre, les dirigeants du RCD ont choisi de lutter activement contre la mise en œuvre par la MONUC de son mandat dans cette ville qui est, en raison d'un certain nombre de facteurs, d'une importance clef pour toute l'opération de maintien de la paix en République démocratique du Congo.

À notre avis, cette situation est tout à fait inacceptable. C'est un défi flagrant lancé au Conseil de sécurité et à toute la communauté internationale. Nous estimons que la situation en est maintenant arrivée à un

stade où le Conseil de sécurité, conformément aux dispositions des résolutions adoptées précédemment, doit envisager des mesures complémentaires, de façon à assurer la démilitarisation de la ville de Kisangani. À notre avis, le premier pas dans cette direction pourrait être une interdiction aux États Membres de délivrer des visas d'entrée aux dirigeants du RCD. La Russie est prête à discuter également d'autres mesures.

Tout en confirmant notre appui à la MONUC et le fait que nous sommes prêts à envisager d'une façon constructive les recommandations du Secrétaire général pour continuer à le développer, nous voudrions souligner une fois encore qu'à notre avis, le facteur décisif en la matière est que les parties au conflit manifestent elles-mêmes d'une manière cohérente leur volonté politique de trouver un règlement pacifique. Nous leur lançons un appel pour qu'elles respectent de bonne foi leurs obligations conformément à l'Accord de Lusaka et aux accords qui ont suivi, et conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Pour conclure, permettez-moi d'exprimer notre reconnaissance au Représentant spécial du Secrétaire général en République démocratique du Congo, M. Morjane, qui quitte son poste, pour la contribution remarquable qu'il a apportée au règlement du conflit congolais. Sous sa direction, nous avons effectué une percée dans la recherche de la paix en République démocratique du Congo, où la logique de la recherche de l'accord a remplacé la logique de la guerre. Bien qu'il quitte son poste au moment où ses efforts commencent seulement à porter leurs fruits, nous ne doutons pas que son successeur et ses collègues de la MONUC achèveront le travail qu'il a entamé. Permettez-moi, au nom de la délégation de la Fédération de Russie, de lui souhaiter tout le succès possible dans ses activités futures.

M. Cunningham (États-Unis) (*parle en anglais*) : Moi aussi, je souhaite m'associer aux observations chaleureuses faites par mes collègues autour de cette table au sujet de l'Ambassadeur Morjane. Je ne les répéterai pas, mais je tiens à rendre hommage au travail considérable de la Mission de l'ONU en République démocratique du Congo (MONUC) sous sa direction, ce qui a aidé la République démocratique du Congo à trouver une chance pour la paix. Qu'il soit assuré de la reconnaissance de mon pays et de nos remerciements pour son travail. Nous lui souhaitons plein succès pour l'avenir.

Mon gouvernement souscrit pleinement à la déclaration présidentielle qui sera publiée à la fin de la réunion d'aujourd'hui, mais, au moment où nous regardons vers l'avenir, nous pensons également qu'il serait utile d'examiner brièvement les questions clefs qui se posent toujours à nous dans le processus de paix.

La démilitarisation de Kisangani est une exigence du Conseil de sécurité, comme d'autres l'ont dit, et le Conseil attend qu'elle soit accomplie. Nous n'acceptons pas l'argument du RCD-Goma selon lequel la présence militaire est nécessaire pour assurer les droits de l'homme des citoyens dans cette ville. En outre, le bilan du RCD-Goma en matière de droits de l'homme dans les zones qu'il contrôle nous préoccupe gravement.

Selon les sous-plans de désengagement, le RCD-Goma devrait conserver le contrôle administratif de Kisangani en attendant la mise en place de nouvelles institutions nationales. Nous comprenons et acceptons qu'une Kisangani démilitarisée exigerait un renforcement du contingent de la MONUC, et nous continuons à souscrire aux conclusions et recommandations de la Mission du Conseil de sécurité à cet égard.

Si la MONUC ne peut pas assumer le fardeau de l'administration de Kisangani, elle peut travailler avec des autorités locales pour fournir un appui et une assistance. La première mesure est une acceptation par le RCD-Goma du principe de la démilitarisation de Kisangani. Une fois que cela sera fait, nous nous tournerons vers la Commission politique et la Commission militaire mixte, en concertation avec la MONUC, pour en obtenir des idées sur la nature de l'administration civile dans cette zone.

En ce qui concerne les discussions sur le désarmement, la démobilisation, la réinsertion et le rapatriement ou la réinstallation des anciennes Forces armées rwandais (ex-FAR), interahamwe et autres forces négatives, il n'y a pas eu assez de progrès. Nous notons que selon des rapports récents, certains membres de ces groupes ont été amenés dans des camps situés sur le territoire contrôlé par le Gouvernement de la République démocratique du Congo, et nous espérons que la MONUC réagira rapidement à la proposition du Gouvernement d'autoriser des visites de ces sites.

Je souhaite aussi souligner l'importance d'inclure des représentants des institutions humanitaires de l'ONU pour garantir que l'accent sera mis comme il

convient sur les questions de réinsertion et de réinstallation.

Mais la première mesure d'un processus de désarmement est de cesser de s'armer, quelque chose qui, malheureusement, doit encore se concrétiser. Aussi longtemps que les forces négatives comme les ex-FAR, les Interahamwe et les Mayi-Mayi sont armés par le Gouvernement de la République démocratique du Congo et certains de ses alliés, il n'y aura pas de désarmement, de démobilisation, de réinsertion ni de rapatriement ou de réinstallation, ni, pensons-nous, de solution à la crise des Grands Lacs. Nous lançons par conséquent un appel au Gouvernement de la République démocratique du Congo pour qu'il cesse immédiatement d'appuyer toutes ces forces, que ce soit par des armes, des formations, de l'argent ou d'autres formes d'aide.

Nous sommes heureux de noter que les dirigeants régionaux, y compris les Présidents Kabila et Kagame, dont nous pensons qu'ils sont des acteurs essentiels dans cette question, continuent à se rencontrer. Il devrait être évident pour tous que les Gouvernements du Rwanda et de la République démocratique du Congo ont des intérêts communs de sécurité qui peuvent aussi être servis par une politique de coopération et de dialogue.

Le manque de progrès en ce qui concerne le désarmement, la démobilisation, la réinsertion et le rapatriement ou la réinstallation est une des raisons pour lesquelles nous n'avons pas vu de progrès plus importants pour la paix dans la région. Le remède ne consiste pas à ce que l'ONU assume un plus grand rôle; le remède est que les parties reconnaissent leurs intérêts communs et les transforment en réalité.

Comme dans tous les autres domaines du processus de paix, le rôle de l'ONU dans le désarmement et la réinsertion s'élargira ou se rétrécira en mesure directe de la qualité de la volonté politique affichée par les parties. Si l'ONU doit aider les parties dans ce domaine, la Commission militaire mixte doit élaborer un plan crédible qui reflète un engagement régional sans ambiguïté pour traiter de cette question. Ceci devrait être fait immédiatement.

Nous sommes préoccupés par le fait que le Gouvernement de la République démocratique du Congo n'a pas accepté la nomination d'un nouveau coordonnateur de l'assistance humanitaire de l'ONU. La personne désignée par le Secrétariat est un candidat re-

marquable, et nous prions instamment le Gouvernement de la République démocratique du Congo de revoir sa position. Le manque de coordonnateur de l'assistance humanitaire rend encore plus difficile de collecter les fonds nécessaires pour répondre aux besoins humanitaires de la population de la République démocratique du Congo, et sa nomination facilitera une réponse plus efficace à cette crise humanitaire croissante.

À cet égard, je voudrais souligner qu'il est nécessaire que les parties concernées mènent à bonne fin leur enquête sur le meurtre de six membres du personnel du Comité international de la Croix-Rouge dans l'est de la République démocratique du Congo et traduisent les coupables en justice.

L'exploitation des ressources naturelles de la République démocratique du Congo continue à profiter aux seigneurs de la guerre, aux producteurs d'armes et aux dirigeants corrompus. Il est clair que cette pratique doit cesser. Les ressources naturelles de la République démocratique du Congo sont le patrimoine de la nation congolaise et nous sommes préoccupés de voir que ces ressources ne sont pas utilisées pour améliorer les conditions de vie de la population congolaise. Nous sommes heureux de voir que le Groupe d'experts sur l'exploitation illégale des ressources naturelles et d'autres formes de richesses de la République démocratique du Congo a repris ses travaux sur cette importante question et nous attendons avec intérêt l'additif qui sera publié à son rapport initial.

Pour que la paix s'instaure dans la région, il faut que trois choses au moins se produisent : toutes les forces étrangères doivent se retirer du territoire de la République démocratique du Congo; le dialogue inter-congolais doit commencer le processus grâce auquel le peuple congolais aura son premier gouvernement responsable; et la pratique qui n'a que trop duré et par laquelle les gouvernements régionaux passent des alliances avec des acteurs non étatiques doit cesser. La bonne gestion des affaires publiques, la responsabilité démocratique et la sécurité sont les conditions fondamentales de l'instauration de la paix dans la région. Si une conférence sur les Grands Lacs consacrée à ces questions peut permettre à ces objectifs de progresser, le moment est peut-être venu de reprendre cette vieille proposition qui était restée au deuxième plan afin de voir si l'on peut ainsi améliorer la vie des habitants de la région.

M. Kolby (Norvège) (*parle en anglais*) : Ma délégation voudrait s'associer aux hommages rendus à l'Ambassadeur Kamel Morjane. Je lui souhaite de réussir dans son important nouveau poste.

Ma délégation se félicite de cette réunion d'information, qui constitue une occasion opportune de faire le point de la situation à un moment crucial du processus de paix et d'entendre les points de vue d'autres membres de l'ONU. Les défis auxquels nous nous heurtons en République démocratique du Congo sont énormes et complexes et ils continuent de constituer une menace pour la stabilité régionale. À notre avis, il n'en est que plus important que le Conseil de sécurité cherche à recueillir des avis et un large appui pour faire face en permanence à la situation.

Nous sommes tous d'accord sur le fait que la seule solution viable au conflit en République démocratique du Congo passe par un règlement politique. Si la guerre se poursuit, elle ne fera qu'infliger des blessures encore plus profondes à une population déjà lourdement touchée par les crises et le pays s'enfoncera plus avant dans le chaos et la dévastation. Bien que nous ayons récemment constaté des signes positifs en ce qui concerne la mise en oeuvre de l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka, nous restons préoccupés par la lenteur avec laquelle les parties honorent des engagements clefs ainsi que par la situation humanitaire déplorable qui règne dans le pays.

Tout en nous félicitant des progrès réalisés jusqu'à présent dans le désengagement des forces, nous restons vivement préoccupés par les informations selon lesquelles le processus de démilitarisation a pris du retard et le Gouvernement, ainsi que les forces rebelles, continue de tenir des positions qui, d'après l'Accord, auraient dû être abandonnées. Ceci est inacceptable et menace de compromettre le processus de paix tout entier. À cet égard, nous lançons un appel en particulier au Rassemblement congolais pour la démocratie (RCD) pour qu'il prenne rapidement des mesures pour retirer ses troupes et ainsi contribuer à la démilitarisation complète de Kisangani.

En outre, la question du retrait complet de toutes les troupes étrangères du territoire de la République démocratique du Congo doit également être abordée sans autre retard. Dans ce contexte, nous exhortons toutes les parties à contribuer pleinement aux préparatifs et à la mise en oeuvre du processus de désarmement, démobilisation, réinsertion et rapatriement ou

réinstallation. Des mesures appropriées à cet égard constituent un critère fondamental pour une paix durable en République démocratique du Congo et dans la région dans son ensemble. C'est pour cette raison que la résolution 1355 (2001) a autorisé la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) à aider les parties à mener à bien le processus de désarmement, démobilisation, réinsertion et rapatriement ou réinstallation. Toutefois, pour que la MONUC puisse jouer un rôle à cet égard, les parties doivent exprimer leur volonté d'aller de l'avant. Nous notons avec regret qu'en de nombreux cas ces communications s'imposent depuis longtemps et nous demandons donc aux parties de prendre rapidement des mesures à cet égard.

Au lendemain du processus de désengagement les civils non armés, en particulier dans la partie orientale de la République démocratique du Congo, risquent de devenir victimes de représailles en raison de leur origine ethnique ou de leur affiliation politique. Par ailleurs, parmi les groupes armés à démobiliser, il y a un grand nombre d'enfants qui, à l'issue du processus de démobilisation, deviendront particulièrement vulnérables. La Norvège appuie donc les appels lancés en vue d'un déploiement rapide de spécialistes des droits de l'homme et de protection des enfants, en tant que moyen de trouver une solution au sort tragique des civils et donc de contribuer à la mise en oeuvre harmonieuse du processus de désarmement, démobilisation, réinsertion et rapatriement ou réinstallation.

La viabilité du processus de paix dépend beaucoup de la participation et de l'engagement des différents acteurs au sein de la République démocratique du Congo. La communauté internationale peut apporter sa contribution sous forme de mesures de maintien de la paix et de consolidation de la paix, mais la route qui mènera à une paix durable doit être construite par les Congolais eux-mêmes. Le dialogue intercongolais constitue une pierre angulaire de ce processus, puisqu'il est clair qu'il pourrait réunir différents groupes et factions dans le cadre des efforts de rétablissement de la paix, de la sécurité et du respect des droits de l'homme. Nous nous associons donc aux autres pays qui ont demandé à toutes les parties congolaises à l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka de coopérer sans réserve avec Sir Ketumile Masire dans les efforts qu'il continue de déployer pour faire avancer le processus.

Le succès du dialogue dépendra beaucoup de son accessibilité et de sa transparence. Une totale liberté

d'exprimer des opinions et des convictions constitue une condition préalable absolument nécessaire à cet égard. Les informations récentes faisant état de détention et d'intimidation de défenseurs de droits de l'homme et d'acteurs de la société civile associés au dialogue intercongolais constituent par conséquent des signes troublants. Cela est inacceptable et fait reculer plutôt qu'avancer le programme de paix. Nous demandons donc aux parties de se garder d'empêcher tout groupe ou tout particulier de participer au dialogue. Nous exhortons également la communauté des donateurs à fournir l'appui financier nécessaire pour faciliter les différentes initiatives sous les auspices du dialogue.

Alors que nous déployons des efforts énergiques pour régler les différents aspects techniques de l'accord de paix et déterminer la mesure dans laquelle les parties ont honoré leurs engagements, il est facile d'oublier que dans le cas de ce conflit – comme de tout autre conflit dévastateur – c'est la population civile qui supporte les conséquences. Les informations récentes relatives à la situation humanitaire en République démocratique du Congo sont en fait choquantes et inquiétantes. D'après les organismes d'aide humanitaire, plus d'un million de personnes déplacées en République démocratique du Congo ne reçoivent actuellement aucune aide humanitaire. En tant que membres de la communauté internationale, nous devons par conséquent poursuivre et accroître les efforts ayant pour but de satisfaire aux besoins humanitaires désespérés. À cet égard, nous réitérons également notre appel à toutes les parties intéressées pour qu'elles facilitent immédiatement l'accès sans entrave et en toute sécurité des organismes d'aide humanitaire.

Il y a un autre sujet qui exige d'être examiné dans ce contexte. Il s'agit de l'impunité qui règne actuellement en République démocratique du Congo. Il ne peut y avoir de paix durable si justice n'est pas faite et si les coupables ne sont pas tenus de répondre des violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire qui se sont produites dès le début du conflit. Si cette question n'est pas traitée, la réconciliation pourrait s'en trouver gravement entravée et il pourrait en résulter de nouvelles atrocités et de nouveaux conflits. Il faut mener une enquête précise, impartiale et approfondie sur les faits. Deuxièmement, des mécanismes appropriés et efficaces permettant de traduire en justice les auteurs présumés de ces violations doivent être pris en considération.

Enfin, je voudrais répéter que la Norvège appuie sans réserve le processus de paix en République démocratique du Congo.

Mlle Durrant (Jamaïque) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, ma délégation tient à vous remercier d'avoir organisé cette séance sur la situation concernant la République démocratique du Congo.

Nous tenons également à exprimer notre reconnaissance à l'Ambassadeur Kamel Morjane, Représentant spécial du Secrétaire général et chef de la Mission des Nations unies en République démocratique du Congo (MONUC), pour son exposé détaillé. La séance d'aujourd'hui permet au Conseil d'examiner l'évolution de la situation depuis la création de la MONUC.

Il y a un an, nous n'étions pas aussi pleins d'espoir que nous le sommes aujourd'hui. Les perspectives de paix étaient réellement faibles. La dynamique suscitée par certains faits majeurs, notamment les réunions successives qu'ont tenues le Conseil de sécurité et le Comité politique, avec, pour point culminant, la récente visite effectuée par la mission du Conseil de sécurité dans la région, ont tous contribué à l'apparition de nouvelles possibilités qui se présentent actuellement en République démocratique du Congo. Mais, comme l'Ambassadeur Morjane l'a signalé, nous n'avons pas encore atteint le point de non-retour. Le processus de paix demeure précaire et il incombe maintenant aux parties elles-mêmes de tirer avantage de l'occasion qui leur est offerte d'agir avec détermination et d'instaurer une paix durable dans la région.

Ma délégation est consciente des dimensions régionales du conflit en RDC et de la nécessité de solutions régionales. Nous comprenons qu'il faut satisfaire les préoccupations en matière de sécurité de la RDC et de tous les pays de la région. La récente mission du Conseil de sécurité dans la région a bien souligné aux parties à l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka leurs responsabilités respectives. L'accent a été mis sur la nécessité d'un dialogue accru entre les dirigeants des États de la région et nous avons déjà été témoins d'un renforcement sensible du dialogue, ce qui a une incidence positive sur le processus de paix.

Le rôle de la Commission militaire mixte (CMM) a également pris de l'ampleur. Le partage des locaux de la MONUC avec la CMM est nécessaire afin d'élaborer plus avant et de coordonner les plans de retrait de toutes les forces étrangères du territoire de la République

démocratique du Congo. Nous pensons que c'est indispensable si l'on veut que la phase III du déploiement de la MONUC se réalise et si l'on veut que la MONUC puisse remplir le mandat qui lui est assigné.

Le programme de désarmement, de démobilisation, de réinsertion, de rapatriement ou de réinstallation constitue peut-être la question la plus importante en ce qui concerne la sécurité de la région. C'est l'un des principaux défis que doit relever le processus de paix de Lusaka et il constitue une stratégie efficace pour s'attaquer aux forces dites négatives. En conséquence, la récente invitation adressée par le Gouvernement de la RDC à procéder à une évaluation des besoins relatifs au désarmement, à la démobilisation, à la réinsertion, au rapatriement ou à la réinstallation de plus de 3 000 membres des forces dites négatives, qui se trouvent actuellement dans deux camps, devrait être acceptée. Cette évaluation pourrait conduire à la mise en œuvre d'un programme efficace de désarmement, de démobilisation, de réinsertion, de rapatriement ou de réinstallation avec l'assistance de la communauté internationale. Si nous réussissons avec ce groupe, ce succès jouera le rôle de catalyseur pour que d'autres participent volontairement au programme.

Ma délégation est favorable au renforcement du rôle de la MONUC pour faciliter ce processus. L'évolution politique future au Rwanda, au Burundi et en Ouganda aura une incidence importante sur l'avenir du programme de désarmement, de démobilisation, de réinsertion, de rapatriement ou de réinstallation. Ces trois pays ont des rôles importants à jouer pour assurer le succès d'un tel programme.

Le Conseil de sécurité, dans la résolution 1341 (2001) du 22 février 2001, a demandé instamment à toutes les parties au conflit, agissant en étroite liaison avec la MONUC, d'élaborer, pour exécution immédiate, des plans établissant des priorités en vue du désarmement, de la démobilisation, de la réinsertion, du rapatriement ou de la réinstallation. Malheureusement, un certain nombre d'informations alarmantes qui nous sont récemment parvenues sont préoccupantes, notamment celles suggérant qu'un appui aux groupes armés, loin de cesser progressivement, s'est intensifié au cours des dernières semaines. Il semblerait que ceux qui soutiennent ces groupes facilitent une concentration de ces forces qui pourraient prolonger leur contrôle des territoires qu'ils occupent maintenant. Tout aussi préoccupante est l'information selon laquelle ils favoriseraient le recrutement forcé des civils, y compris des enfants,

pour les forces militaires des groupes armés. C'est absolument déplorable et cela doit cesser immédiatement. À cet égard, ma délégation aimerait que M. Morjane nous dise dans quelle mesure apparente la résolution 1341 (2000) a été appliquée.

Un autre facteur ayant des incidences sur le processus de paix est la limitation apportée à la liberté de mouvement. À cet égard, nous pensons que les fleuves Congo et Oubangui doivent être ouverts sans plus tarder à la circulation à des fins commerciales. Cela exigera la pleine coopération des parties qui contrôlent les régions que traversent ces fleuves. Les avantages économiques sont évidents pour tous, mais c'est également important pour le renforcement de la confiance et la réconciliation entre les protagonistes.

Un autre motif de préoccupation réside, pour ma délégation, dans les informations faisant état de violations flagrantes des droits de l'homme et du droit international humanitaire dans de nombreuses régions de la RDC et des atteintes qui y sont portées, en particulier dans la région orientale. Ce qui est encore plus préoccupant, c'est que les auteurs de ces violations n'ont à peu près aucun égard pour les besoins humanitaires des civils dans les régions qu'ils contrôlent. En outre, le niveau d'insécurité entrave gravement l'acheminement de l'aide destinée à soulager les souffrances de la population dans ces régions. Ces violations ne sauraient demeurer impunies et leurs auteurs doivent comprendre que la communauté internationale est déterminée à mettre fin à l'impunité.

Des informations provenant de la région indiquent également que l'exploitation illégale des ressources de la RDC n'a aucunement diminué et s'est, dans certaines régions, intensifiée. Nous soulignons que toutes les parties doivent coopérer pleinement avec le Groupe d'experts. Le Conseil doit transmettre un message dans lequel il se déclare prêt à envisager les mesures nécessaires pour mettre fin à cette exploitation. À cet égard, nous nous félicitons de la décision prise par le Gouvernement ougandais d'entreprendre une enquête sur le rôle de son personnel militaire et civil dans l'exploitation illégale de ces ressources. Il importe que cette enquête s'effectue dans la plus grande transparence.

Ma délégation voudrait rappeler que le Conseil de sécurité avait exigé, dans sa résolution 1304 (2000), que Kisangani soit complètement démilitarisé. Dans une large mesure, le succès ou l'échec du processus de

paix pourrait dépendre de la démilitarisation de Kisangani. En conséquence, nous lançons un appel au Rassemblement congolais pour la démocratie (RCD) à Goma pour qu'il se conforme aux résolutions du Conseil de sécurité et nous demandons à ceux qui soutiennent le RCD-Goma d'utiliser leur influence pour parvenir à la démilitarisation de Kisangani et à la pleine coopération avec la MONUC et le processus de paix de Lusaka.

Comme nous l'avons fait par le passé, ma délégation exprime son plein appui au dialogue intercongolais sous l'égide du facilitateur Sir Ketumile Masire. Tout en reconnaissant la nécessité d'une réconciliation au niveau des signataires de l'Accord de Lusaka, il faut également se rendre compte que les membres de la société civile, en particulier les femmes, ont un rôle important à jouer dans ce processus. La résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité réaffirme à juste titre le rôle important que les femmes jouent dans la prévention et le règlement des conflits et dans la consolidation de la paix. Elle souligne également l'importance des mesures venant appuyer les initiatives de paix prises par des groupes de femmes et des processus locaux de règlement des différends, et faisant participer les femmes à tous les mécanismes de mise en œuvre des accords de paix.

Nous pensons que des enseignements peuvent être tirés des expériences d'autres régions déchirées par des conflits, où les femmes ont joué un rôle de premier plan dans le règlement des conflits et la réconciliation. La tenue de pourparlers de paix a constitué un succès concret et nous pensons que d'autres pourraient avoir lieu, peut-être à Kisangani, en collaboration avec le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme et la Division de la promotion de la femme. Cela pourrait servir non seulement d'exemple, mais aussi de mesure de renforcement de la confiance.

Comme ma délégation l'a indiqué par le passé et aujourd'hui encore, nous pensons que le conflit en République démocratique du Congo ne peut être réglé sans tenir compte la sécurité de ses voisins, en particulier ceux situés à l'Est. Nous avons également déclaré que, pour qu'il y ait la moindre chance de paix durable à long terme, une conférence internationale doit se tenir sur la région des Grands Lacs, qui sera consacrée aux questions de sécurité à long terme au niveau régional, aux questions économiques et de développement ainsi qu'à la coopération politique régionale. Il faut à

notre avis commencer dès maintenant les préparatifs de cette conférence et nous sommes d'accord, à ce sujet, avec le Représentant permanent de Singapour, qui proposait la mise sur pied par le Secrétariat d'une mission interdisciplinaire pour assurer ces préparatifs.

Nous devons, au Conseil, nous faire les porte-parole de ceux qui ne peuvent pas s'exprimer et protéger ceux qui sont sans défense. Nous devons continuer de prendre des mesures pour faire avancer le processus de paix. Nous devons faire preuve de fermeté lorsque la fermeté s'impose. Nous devons imposer le respect de nos décisions et les faire appliquer. Nous avons beaucoup fait, mais nous pouvons et devons faire davantage pour la paix en République démocratique du Congo.

Nous avons parlé de la nouvelle possibilité de paix, mais si les parties n'agissent pas dès maintenant pour profiter de cette ouverture, celle-ci pourrait bien disparaître très vite. Il faut saisir le moment, agir maintenant et donner une chance à la paix.

Pour terminer, je voudrais saisir cette occasion pour rendre hommage aux efforts inlassables et aux talents diplomatiques de l'Ambassadeur Kamel Morjane. Il est devenu, pour nous, membres de la communauté internationale, un exemple, l'exemple d'un fonctionnaire international qui a travaillé d'arrache-pied pour la cause de la paix. Nous lui adressons tous nos meilleurs vœux et nous le félicitons, ainsi que le personnel de la MONUC, le Général Diallo et le personnel militaire, de tous les efforts qu'ils ont consacrés à ce processus.

M. Krokmal (Ukraine) (*parle en anglais*) : Ma délégation est reconnaissante au Secrétaire général de l'importante déclaration qu'il a faite ce matin. Nous tenons également à accueillir son Représentant spécial, l'Ambassadeur Morjane, à la présente séance du Conseil de sécurité, et à le remercier de son exposé détaillé sur la situation en République démocratique du Congo.

Cet exposé montre que certaines mesures positives ont été adoptées récemment par les parties en vue de renforcer le dialogue intercongolais. Mais le processus de paix, en général, reste fragile. C'est pourquoi nous exhortons une fois de plus toutes les parties au conflit à préserver les conditions actuelles, favorables à l'instauration de la paix, qui sont le fruit d'efforts acharnés, et à prendre des dispositions concrètes pour

assurer une bonne coopération avec la présence de l'ONU dans le pays.

Nous maintenons que seule la mise en oeuvre intégrale des engagements des parties est de nature à assurer une bonne progression du processus de paix, car c'est aux parties qu'il incombe de faire avancer ce processus. Quant au Conseil de sécurité, il est prêt à continuer à apporter toute son aide aux parties dans leurs efforts.

Les retards accusés dans l'élaboration finale des plans de désengagement et de redéploiement des forces préoccupent beaucoup ma délégation. Le désarmement, la démobilisation et la réinsertion de tous les groupes armés au Congo sont déterminants et doivent être réalisés efficacement et sans retard. Il est urgent de priver les forces négatives du soutien dont elles disposent encore. Il est extrêmement important, à notre avis, de renforcer ce processus et de faire en sorte qu'il obtienne la participation des forces qui continuent à opérer dans la partie orientale du pays.

La démilitarisation de Kisangani est aussi une question déterminante. Nous estimons qu'il est tout à fait inacceptable que les forces du Rassemblement congolais pour la démocratie (RCD-Goma) soient encore dans la ville un an après l'adoption de la résolution 1304 (2000).

Maintenant que le dialogue intercongolais est sur le point de s'engager, les groupes congolais doivent abandonner inconditionnellement leurs options militaires, se joindre au dialogue politique et participer, de concert avec les partis politiques et la société civile, à la mise au point de cadres constitutionnels pour la démocratisation de la République démocratique du Congo.

Les efforts déployés par la communauté internationale pour promouvoir la relève du pays sur les plans économique, social et humanitaire doivent faire partie intégrante d'une stratégie de règlement du conflit. Nous notons avec satisfaction la volonté affichée par les pays donateurs d'appuyer les efforts du Gouvernement congolais en ce tournant crucial.

Pour terminer, je tiens à rendre hommage à l'Ambassadeur Morjane pour les énormes efforts qu'il a déployés en faveur de la paix en République démocratique du Congo et à le féliciter de la grande compétence avec laquelle il a géré la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo.

cratique du Congo au cours des 20 derniers mois, dans des conditions difficiles à bien des égards. Au nom de la délégation ukrainienne, je lui souhaite plein succès dans ses nouvelles fonctions.

M. Harrison (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Le représentant de la Belgique va bientôt intervenir au nom de l'Union européenne et ma délégation souscrit totalement au texte qu'il va lire. Comme il va le dire, la République démocratique du Congo et toute la région des Grands Lacs sont au premier plan des questions inscrites à l'ordre du jour de l'Union européenne en ce moment.

Je voudrais remercier le Représentant spécial, M. Morjane, de son exposé, qui était, comme d'habitude, très clair, très utile, solidement étayé et très avisé. Ma délégation voudrait se joindre à celles qui l'ont précédée pour rendre un hommage chaleureux à l'Ambassadeur Morjane pour les efforts énergiques et constants qu'il a consentis tout au long de ses fonctions de Représentant spécial du Secrétaire général et pour la façon dont il a fait avancer le processus de paix, souvent dans des conditions fort difficiles. Cette année, en particulier, nous avons commencé à voir les choses bouger réellement, ce qui constitue en soi un grand hommage à l'Ambassadeur Morjane. Ma délégation lui souhaite également plein succès dans les importantes nouvelles fonctions qu'il va assumer. D'un point de vue professionnel et personnel, nous espérons qu'elles le ramèneront à New York de temps en temps.

Comme l'a dit l'Ambassadeur Levitte, il existe maintenant une « fenêtre d'opportunité » en République démocratique du Congo. Le processus de désengagement est maintenant pratiquement achevé. Il y a eu diverses pierres d'achoppement le long du chemin et certaines subsistent encore. Le Rassemblement congolais pour la démocratie n'a pas encore démilitarisé Kisangani, malgré les exigences figurant dans les résolutions antérieures du Conseil de sécurité. Il est également clair que certains éléments des Forces armées congolaises restent au-delà des positions convenues dans les sous-plans de Harare.

Il faut régler ces questions sans retard. La démilitarisation de Kisangani aurait beaucoup de valeur. Le Conseil a suivi de près les progrès réalisés jusqu'à présent et a été disposé à s'exprimer avec fermeté à chaque fois que l'une des parties n'a pas honoré ses engagements. Nous devons continuer de le faire, car, comme le Secrétaire général l'a dit dans sa déclaration

liminaire pleine de perspicacité, les progrès réalisés jusqu'à présent ne sont pas encore irréversibles. Pour faire avancer le processus de paix, il faut que toutes les parties réalisent des progrès continus et réguliers conformément à leurs obligations réciproques. Qu'une partie recule dans un domaine et le pays pourrait retomber dans le cercle vicieux et retourner à la violence. Nous ne devons pas laisser cela se produire.

Pour ce qui est du désarmement, de la démobilisation, de la réinsertion, du rapatriement ou de la réinstallation, nous devons tous nous mettre sérieusement au travail. Il faut, d'une part, que les parties s'emploient à fournir des informations complètes, en liaison avec la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC), à élaborer et mettre en oeuvre des plans réalistes de désarmement, de démobilisation, de réinsertion, de rapatriement ou de réinstallation des groupes armés. D'autre part, la communauté internationale doit être prête à leur prêter main-forte dans la mise en oeuvre de ces plans. Le Royaume-Uni est prêt, pour sa part, à prendre une part active à ce processus, aux côtés des autres donateurs. Une planification sérieuse et pragmatique du désarmement, de la démobilisation, de la réinsertion, du rapatriement ou de la réinstallation est essentielle si l'on veut que le processus progresse, mais également pour renforcer la confiance entre les parties et montrer aux membres des groupes armés qu'il existe d'autres options que le combat.

Parallèlement, la MONUC devrait se tenir prête à répondre à des premières demandes de programmes de désarmement, de démobilisation, de réinsertion, de rapatriement ou de réinstallation et à fournir, en conjonction avec d'autres secteurs de la communauté internationale, une aide pratique dans la mesure du possible et dans le cadre de son mandat existant et de ses capacités.

Les récentes rencontres entre certains des dirigeants des parties à Lusaka, notamment celle tenue entre le Président Kabila et le Président Kagamé, sont très importantes pour instaurer la confiance nécessaire permettant de progresser sur la voie du désarmement, de la démobilisation, de la réinsertion, du rapatriement ou de la réinstallation, ainsi que du processus de retrait. Il est vital que ces échanges se poursuivent. Il est encourageant de noter que le Président Kabila et le Président Kagamé ont convenu de rester en contact régulier.

Le Royaume-Uni appuie pleinement l'activité du facilitateur du dialogue intercongolais, Sir Ketumile Masire, et de son équipe. Leur effort en cours, destiné à engager le peuple congolais dans le dialogue et à identifier des représentants issus de toutes les communautés du pays, est tout à fait vital. Tous les Congolais doivent savoir qu'ils ont leur mot à dire et un intérêt dans l'avenir de leur pays. Seul un dialogue réellement ouvert, représentatif et n'excluant personne peut jeter les fondements de la paix et de la stabilité. La réunion préparatoire du dialogue, prévue le 20 août, doit faire avancer ce processus. Nous demandons à toutes les parties de coopérer pleinement avec le facilitateur et d'assurer un accès non restrictif, y compris celui de la société civile, au facilitateur et à ses représentants.

Des progrès dans le processus de paix doivent signifier une atténuation des malheurs du peuple congolais, mais il existe un terrible besoin d'aide humanitaire dans le pays. Comme l'a indiqué le Secrétaire général, nous avons récemment pris connaissance, par diverses organisations non gouvernementales, des épreuves du peuple congolais et de sa situation humanitaire, qui est probablement l'une des plus mauvaises dans le monde.

Dans ce contexte, il est très décevant de voir que le Gouvernement de la République démocratique du Congo a rejeté la récente nomination du Coordonnateur des affaires humanitaires des Nations Unies. Il se trouve que j'ai été son collègue dans une affectation précédente, et je peux, comme d'autres, affirmer qu'il était un excellent candidat. Nous espérons qu'un accord pourra bientôt être réalisé pour que cette importante fonction soit pourvue. Seul le peuple de la République démocratique du Congo souffrirait d'un autre retard, si tel devait être le cas.

Nous demandons une nouvelle fois à toutes les parties d'assurer un accès illimité et sans entrave au personnel des Nations Unies et aux organisations non gouvernementales, qui s'efforcent de fournir une aide humanitaire, et de faire en sorte que leur sécurité soit assurée.

Le Président (*parle en chinois*) : Je vais à présent faire une déclaration en ma qualité de représentant de la Chine.

Au début de la séance, j'avais exprimé, au nom des membres du Conseil de sécurité, nos sentiments de profond respect à l'Ambassadeur Kamel Morjane. Je

voudrais à présent m'associer pleinement aux paroles aimables que lui ont adressées les précédents orateurs.

Le processus de paix en République démocratique du Congo a atteint un tournant décisif. S'il n'avance pas, il reculera. C'est donc la tâche difficile de la République démocratique du Congo, des États de la région des Grands Lacs et de l'ONU de trouver un moyen de maintenir cet élan pour la paix, difficilement obtenu, et de faire avancer le processus de paix, en vue de réaliser une paix et un développement durables en République démocratique du Congo et dans la région des Grands Lacs. Mais le conflit en République démocratique du Congo demeure si complexe qu'aucune solution rapide ne pourra être facilement trouvée. Le Conseil de sécurité devrait donc saisir l'occasion, rester à l'écoute et faire avancer le processus de paix de façon graduelle et bien planifiée. Je partage l'avis de plusieurs de nos collègues à cet égard. À l'heure actuelle, il y a trois questions qui méritent que le Conseil leur accorde une attention particulière.

Premièrement, les plans de désarmement, de démobilisation, de réinsertion, de rapatriement ou de réinstallation des groupes armés doivent être mis en oeuvre de façon effective. La mise en oeuvre de ce processus dépend fondamentalement de trois conditions majeures. Il doit y avoir d'abord de réels progrès dans le dialogue intercongolais. Ceux-ci peuvent renforcer la confiance mutuelle entre les parties congolaises au conflit et aider à encourager les parties à renoncer définitivement à leurs ambitions d'obtenir des avantages politiques et économiques par la voie militaire. En outre, il doit y avoir cessation complète de l'aide de toute nature, en particulier d'armes et d'assistance militaire, aux groupes armés. Les pays concernés doivent tenir scrupuleusement leurs engagements, pris au titre de l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka. À cet égard, la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) devrait exercer, dans le cadre de ses capacités, un contrôle effectif du processus de désarmement, de démobilisation, de réinsertion, de rapatriement ou de réinstallation des groupes armés, en renforçant sa coordination avec la Commission militaire mixte. Par ailleurs, une aide financière et économique adéquate et opportune est requise de la communauté internationale afin que ce processus fasse partie intégrante du processus de paix.

Deuxièmement, la démilitarisation de Kisangani doit se faire dès que possible. Nous soutenons la proposition visant à renforcer le déploiement de la

MONUC à Kisangani et recommandons que la MONUC accroisse ses contacts avec le Rassemblement congolais pour la démocratie (RCD-Goma), en vue d'exercer des pressions sur le RCD-Goma et de l'inciter à mettre en oeuvre la résolution 1304 (2000) du Conseil de sécurité. Nous appuyons la tenue du dialogue intercongolais sur le territoire congolais en temps opportun et sans ingérence extérieure. La réalisation de l'objectif des Nations Unies à Kisangani constituera une étape importante du processus de paix.

Troisièmement, la troisième phase du déploiement de la MONUC représente une mesure décisive prise par l'ONU pour promouvoir et consolider une paix durable en République démocratique du Congo et dans toute la région des Grands Lacs. Les États Membres et le Secrétariat devraient donc s'assurer que les ressources humaines et matérielles sont rapidement mobilisées, une fois que la décision du déploiement aura été prise.

Par ailleurs, la reconstruction et le développement de l'économie sont vitaux pour une paix et une sécurité durables en République démocratique du Congo. La communauté internationale doit donc accorder la même importance à cette question. Aujourd'hui, la priorité en la matière consiste à maintenir le fleuve Congo ouvert à la navigation et à s'assurer que les petits projets, proposés par la mission du Conseil dans la région des Grands Lacs, donnent lieu à des résultats rapides.

Je reprends mes fonctions de Président du Conseil.

Je donne la parole au représentant de la République démocratique du Congo.

M. Ileka (République démocratique du Congo) : Monsieur le Président, qu'il me soit d'abord permis de m'acquitter de l'agréable devoir de vous exprimer toute la satisfaction de ma délégation de voir le Conseil de sécurité être présidé en ce mois de juillet par le Représentant de la République populaire de Chine, pays avec lequel nous entretenons d'excellentes relations, marquées du sceau de la confiance et de l'estime réciproques.

Permettez-moi aussi de saluer tout le mérite de votre prédécesseur, le distingué Représentant de la République populaire du Bangladesh, et le féliciter pour le savoir-faire et la compétence avec lesquels il s'est

acquitté de sa lourde tâche au cours de sa présidence du mois passé.

Ma délégation voudrait enfin vous remercier d'avoir bien voulu convoquer cette importante séance du Conseil de sécurité sur la situation en République démocratique du Congo, laquelle a l'avantage de nous aider à mieux évaluer le processus de paix en cours, ainsi que d'envisager les mesures qui s'imposent et susceptibles de mettre un terme à la guerre d'agression que mon pays subit depuis maintenant trois ans.

Cette séance me permet de reconnaître un ami, S. E. M. Kamel Morjane, Représentant spécial du Secrétaire général, de le remercier très sincèrement pour son exposé, qui nous a permis de nous faire une idée claire et précise de la situation qui prévaut actuellement dans la région et de mieux appréhender les problèmes qui subsistent encore, les difficultés et obstacles au processus de paix, qu'il convient de lever d'urgence, et les immenses opportunités de paix qui existent, et dont le Conseil de sécurité et toutes les parties impliquées se doivent d'exploiter afin que tous les peuples de la région des Grands Lacs puissent de nouveau jouir de cette coexistence pacifique, dont ils sont privés depuis bientôt une décennie.

Monsieur le Représentant spécial du Secrétaire général, votre frère et ami, S. E. M. Léonard She Okitundu, Ministre des affaires étrangères et de la coopération de la République démocratique du Congo, m'a chargé de vous transmettre ses salutations les plus fraternelles et de vous assurer que mon gouvernement aura, le moment venu et à Kinshasa, l'occasion de vous exprimer toute sa reconnaissance, ainsi que celle du peuple congolais tout entier, pour l'excellent travail que vous avez abattu à la tête de la MONUC et pour votre total dévouement à la cause de la paix et de la restauration de la dignité pour la République démocratique du Congo.

Mon ministre des affaires étrangères vient de participer au sommet d'Arusha sur le Burundi pour remercier le Président Nelson Mandela de la récente avancée très significative du processus d'Arusha, apporter la contribution de mon pays aux efforts de consolidation de la paix dans ce pays voisin au mien, et délivrer un important message de paix et de réconciliation au peuple frère du Burundi, qui continue également de subir les conséquences des soubresauts de la région. Mon gouvernement appuie sans réserve le processus de paix d'Arusha et exhorte les parties à l'Accord de paix

d'Arusha de redoubler d'efforts en vue du rétablissement de la paix durable au Burundi.

Pour ma part, j'aimerais me féliciter de l'excellente relation de travail qui a pu, au fil des mois, s'instaurer entre ma mission permanente et la MONUC, et rendre hommage, M. Morjane, à vos qualités intrinsèques de dirigeant et de diplomate chevronné, qui ont été, je n'en doute pas un seul instant, à la base du climat de confiance, de respect mutuel et de coopération agissante qui s'est instauré entre les Nations unies et la République démocratique du Congo.

Maintenant que votre mandat à la MONUC s'achève, j'ose espérer que le Secrétaire général vous nommera un successeur digne, ayant une parfaite connaissance de la région, des mentalités de ces contrées qui sont les nôtres, et qui saura, surtout, se placer à la hauteur des espérances de paix que vous avez fort heureusement su susciter.

Le général-major Joseph Kabila, Président de la République démocratique du Congo a, au centre de ses préoccupations majeures, le retour à la paix et la nécessité urgente du relèvement économique et de la reconstruction du pays. Le Président de la République n'a épargné aucun effort pour atteindre cet objectif louable, multipliant les initiatives de paix et n'ayant de cesse d'encourager, voire de pousser les parties à mettre harmonieusement en oeuvre l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka et de les amener à respecter scrupuleusement toutes les résolutions du Conseil de sécurité relatives à la situation en République démocratique du Congo.

Comme les membres du Conseil de sécurité ont pu le constater d'eux-mêmes, et comme l'a si bien souligné le Représentant spécial du Secrétaire général, les relations entre mon gouvernement et les Nations Unies se sont remarquablement améliorées, insufflant ainsi une nouvelle dynamique à l'action de la Mission de l'ONU sur le terrain.

Partout, sur toute l'étendue du pays, le personnel onusien tant civil que militaire, ainsi que le personnel associé, sont accueillis avec ferveur par la population, principale victime d'une longue guerre qu'elle n'a pas provoquée. Cela traduit les profonds espoirs et les attentes de la population congolaise vis-à-vis de l'action des Nations Unies au Congo. Cela démontre également toute l'appréciation de la population à l'égard de l'oeuvre grandiose effectuée par le personnel des Nations Unies, ainsi que par le personnel associé, dans le

dévouement le plus complet et la plus totale abnégation. C'est le lieu pour moi de remercier du fond du coeur tous ces pays qui ont daigné permettre à leurs filles et fils de venir chez nous pour servir la juste cause de la paix.

Nous pouvons affirmer sans trop nous tromper que, globalement, le processus de paix initié à Lusaka est sur la bonne voie. Il existe une réelle opportunité vers la paix qu'il faut chercher à comptabiliser. Il existe malheureusement aussi un certain nombre d'obstacles. Ces obstacles ou problèmes doivent être identifiés et analysés froidement, sans états d'âme, dans le cadre d'une approche globale de la crise dans la région des Grands Lacs, et de l'intérêt majeur du retour à la paix et de la coexistence pacifique de nos États, afin de nous permettre de prendre les mesures concrètes pour les surmonter.

Pour ce faire, il est absolument primordial d'établir des relations de confiance entre nos États. Il s'agit également pour le Conseil de sécurité de consolider, de cimenter ce partenariat qu'il a su patiemment sceller avec les signataires de l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka, ainsi qu'avec le Comité politique et la Commission militaire mixte.

Parallèlement à l'évolution du processus de paix, une réflexion sérieuse et approfondie doit être entamée afin que nous puissions tous, en temps opportun, prendre toutes les mesures qui s'imposent en vue du rétablissement de cette confiance qui aura certainement pour effet d'assurer le retour à la normalité dans la région des Grands Lacs, de l'extirper enfin du chaos et de la désolation.

Dans cette optique, j'encourage vigoureusement le Conseil de sécurité, et tout particulièrement ses membres permanents, à n'avoir de cesse de réévaluer ensemble continuellement sa gestion de la crise des Grands Lacs afin qu'il soit en mesure, dans l'unité, de continuer d'exercer une influence et d'avoir une incidence positive sur l'ensemble du processus de paix.

S'agissant du dialogue intercongolais, le Président Masire, facilitateur du dialogue, nous a informés de sa décision de reporter le pré-dialogue, prévu le 16 de ce mois, au 20 août 2001. Il nous a donné les raisons dudit report. Nous les comprenons et l'avons assuré de notre entière collaboration afin que cette réunion puisse se tenir à la nouvelle date, étant conscients de son importance pour l'amélioration des perspectives de paix. Le Conseil aura certainement noté le

lien que le facilitateur établit désormais entre le dialogue et les forces étrangères, dont le retrait préalable est de nature à favoriser grandement le bon déroulement des travaux du dialogue intercongolais.

En ce qui concerne la question de la défense des droits de l'homme, le Rapporteur spécial, M. Garreton, effectue actuellement une visite à l'invitation de mon gouvernement. Il serait utile que le Conseil de sécurité fasse fond sur les rapports du Rapporteur spécial afin que cesse l'impunité et que les criminels de guerre rendent compte de leurs actes. Nous formulons en outre notre espoir que le Rapporteur spécial saura également nous fournir des indications utiles quant à la mise en oeuvre des différents programmes nationaux en la matière, plus particulièrement ceux concernant la démobilisation et la réinsertion des enfants soldats, ou encore ceux relatifs à la protection des personnes vulnérables.

J'aimerais aussi informer le Conseil qu'à l'issue de la conférence nationale sur les droits de l'homme, la République démocratique du Congo s'est dotée depuis le 30 juin 2001 d'une Charte congolaise des droits de l'homme et des peuples qui contient de nombreuses dispositions pertinentes, dont l'abolition de la peine de mort, la démocratie comme mode d'accès au pouvoir, la laïcité de l'État ou encore l'égalité des citoyens.

En ce qui concerne le pillage des ressources naturelles et autres formes de richesses de la République démocratique du Congo, en violation de sa souveraineté nationale, ce phénomène se poursuit à un rythme effréné. Mon gouvernement exhorte le Groupe d'experts créé à cet effet de continuer ses enquêtes et de parachever son travail dans les délais impartis afin de permettre au Conseil de prendre toutes les mesures nécessaires pour mettre un terme à toute activité illégale d'exploitation de ces ressources qui appartiennent, *in fine*, au peuple congolais, et qui alimentent la poursuite de la guerre d'agression. Pour ce faire, mon gouvernement assure le Conseil de sa pleine collaboration avec le Groupe d'experts.

Pour ce qui est du désengagement, le Conseil, par sa résolution 1341 (2001), avait exigé des parties qu'elles mettent en oeuvre intégralement le plan de Kampala et les sous-plans de Harare de désengagement et de redéploiement des forces, sans réserve, dans le délai de 14 jours prévu par l'Accord de Harare, à compter du 15 mars 2001.

Il subsiste encore quelques difficultés dans la partie septentrionale du pays. En effet, malgré

l'engagement pris lors de la onzième session du Comité politique, l'une des parties n'a toujours pas achevé son redéploiement et son désengagement sur ses nouvelles positions défensives telles que définies par les sous-plans de Harare, et ce, en violation des résolutions 1341 (2001) et 1355 (2001) du Conseil. Cette lenteur délibérée ne permet pas au Gouvernement central d'assumer ses responsabilités, notamment par la mise en place d'une administration civile dans les zones à évacuer en deçà de la ligne de désengagement fixée par les sous-plans de Harare. Cette partie affirme une nouvelle fois qu'elle s'est totalement désengagée. Si tel est le cas, je m'en réjouis. Mais, en tout état de cause, elle ne saurait se dérober de l'obligation de laisser les Nations Unies observer l'étendue de son désengagement, tâche à laquelle la MONUC devrait s'atteler dans les plus brefs délais.

Tous les intervenants ce matin ont insisté sur l'impérieuse démilitarisation de la ville de Kisangani. En effet, Kisangani n'est toujours pas démilitarisée conformément à la résolution 1304 (2000) du 16 juin 2000. Pire, des voix s'élèvent pour réclamer le renforcement de l'occupation de cette ville. Plus graves encore sont ces menaces de sécession et de partition du pays, qui sont proférées au mépris des principes de la souveraineté nationale, de l'intégrité territoriale et de l'indépendance politique de la République démocratique du Congo, principes maintes fois réaffirmés par le Conseil de sécurité.

Il est important et primordial que la ville de Kisangani, avec sa population qui continue de souffrir énormément des affres de la guerre et de ses séquelles, cesse d'être le symbole du martyre de toute une nation, mais devienne maintenant le symbole politique et physique du renouveau et du retour à la dignité de tout le peuple congolais, l'emblème de l'espoir d'une vie meilleure pour les générations présentes et futures de mon pays.

Ceci est très important car le désir de la population de Kisangani de voir partir les forces occupantes est énorme. La non-démilitarisation de la ville risque de conforter ce sentiment grandissant d'humiliation du peuple congolais. L'histoire du monde démontre à suffisance qu'un tel sentiment est porteur de la lourde menace des soulèvements les plus extrémistes. Ensemble, il nous faut éviter cela.

Pour ce qui est du retrait des troupes étrangères et du processus de désarmement, de démobilisation, de

réinsertion, de rapatriement ou de réinstallation (DDRRR), tous les dirigeants de la région ont pu confirmer leur volonté de se retirer du territoire de la République démocratique du Congo selon l'ordre établi par la résolution 1304 (2000). Certaines parties ont joint l'acte à la parole et retirent effectivement certains de leurs contingents. D'autres éprouvent quelques réticences à le faire. D'autres encore allient des mouvements de retrait à ceux de rotation ou de redéploiement et manifestent leur volonté de maintenir des troupes dans des villes frontalières de la République démocratique du Congo, curieusement situées dans des zones regorgeant d'importantes ressources naturelles.

Tous ces mouvements de retrait et de déploiement doivent être observés. Ce qui pose la question de la nécessité d'un accroissement du personnel militaire de la MONUC commis à cette tâche. Mon gouvernement a déjà avancé le chiffre de 20 000 soldats de la paix et souhaite que cette estimation soit prise en considération lors des prochaines délibérations du Conseil sur cette question.

Par sa résolution 1341 (2001), le Conseil avait demandé l'élaboration d'un plan et d'un calendrier précis qui mèneraient à l'achèvement du retrait total et ordonné des troupes étrangères, ainsi que celle de plans de désarmement, de démobilisation, de réinsertion et de rapatriement ou de réinstallation, ce qui n'est pas encore chose faite. Le Conseil, au travers de la MONUC, gagnerait à aider les parties à élaborer ces plans afin que la troisième phase du déploiement de la MONUC, demandée d'ailleurs par toutes les parties, devienne une réalité.

Mon gouvernement participe à la mise au point des nombreux détails des plans de retrait et de désarmement, de démobilisation, de réinsertion et de rapatriement ou de réinstallation. Dans ce cadre précis, il souhaite informer le Conseil qu'il a aménagé des sites de cantonnement que la MONUC et les observateurs internationaux devraient visiter, si cela n'a pas encore été fait.

S'agissant de la question des préoccupations d'ordre sécuritaire évoquées par certaines parties, plus particulièrement le Rwanda, il se pose avec acuité la problématique de cette confiance qu'il faut absolument instaurer. Pour nous Congolais, l'évocation de ces préoccupations sécuritaires est un prétexte supplémentaire visant le maintien de l'occupation rwandaise en République démocratique du Congo.

Il s'agit pour nous de rappeler que de 1997 à 1998, mon pays avait bénéficié de la coopération du Rwanda, sous forme d'une assistance militaire technique, en vue d'aider à la réorganisation des Forces armées congolaises. Durant toute cette période, personne n'avait fait état de préoccupations sécuritaires, encore moins d'activités des anciennes Forces armées rwandaises (ex-FAR) ou des Interahamwe.

Mon pays n'oublie pas non plus qu'il a fallu des mois au Rwanda pour reconnaître l'étendue de son intervention, avant de brandir, pour la justifier, la défense de Congolais dont la nationalité aurait été remise en cause et qui seraient persécutés par les autorités congolaises.

La population congolaise se souvient qu'elle a suivi avec une attention toute particulière les débats du Conseil de sécurité en date du 7 février de cette année. Elle a entendu chacun des membres du Conseil formuler des observations et poser des questions pertinentes et précises au Président du Rwanda, notamment sur la présence des forces d'agression sur le territoire congolais, la perméabilité des frontières communes ou encore la nécessaire édification d'une société rwandaise libre, sûre, démocratique, fondée sur les droits de l'homme, sur l'égalité et le respect de la diversité. De notre point de vue, les réponses n'avaient pas été convaincantes.

Nonobstant cela, mon gouvernement est conscient que les considérations d'ordre sécuritaire, avérées ou pas, déterminent le prisme des attitudes des autorités rwandaises dans la formulation de leur politique étrangère, plus particulièrement dans la région.

Mon gouvernement souhaite rappeler que ces préoccupations ont pour origine immédiate un déni de justice. Déni de justice pour ces milliers de Rwandais victimes du génocide ; déni de justice pour ces milliers de Rwandais, victimes de violations de droits de l'homme, de crimes contre l'humanité, de massacres, d'exécutions sommaires, et de violations graves du droit international humanitaire, même si l'incrimination de ces actes ne relève pas du prescrit de l'article II de la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide, adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies le 9 décembre 1948. C'est un déni de justice, enfin, pour ces millions de Congolais, décédés des suites de la guerre d'agression.

Nous tenons à souligner qu'il faut absolument s'occuper de la question de l'impunité et traduire en justice les responsables des crimes les plus graves. En leur nom, au nom de toutes ces victimes, nous osons réclamer cette justice.

Dans le souci de s'atteler au règlement de la guerre d'agression, mon gouvernement a donc pris l'initiative de contacts directs avec les dirigeants des pays agresseurs. De son côté également, le Secrétaire général de l'ONU, M. Kofi Annan, dont nous avons salué la présence parmi nous aujourd'hui, s'est également investi personnellement, notamment en organisant la réunion tripartite de Lusaka en ce début de mois. Nous l'en remercions très sincèrement et lui demandons de poursuivre dans cette voie, de même que d'explorer d'autres voies susceptibles de permettre un aboutissement heureux et rapide du processus de paix.

Dans son souci constant d'établissement et de consolidation de relations de confiance, mon gouvernement souhaiterait informer le Conseil de ce qui suit. Premièrement, la République démocratique du Congo n'a pas d'agenda caché au Rwanda. Deuxièmement, la République démocratique du Congo estime que tous les Rwandais qui souhaitent vivre dans leur pays devraient en avoir le droit et être autorisés à regagner leurs foyers. Les autres devront chercher une autre terre d'asile, la vocation de mon pays étant désormais de demeurer un pays de transit.

Troisièmement, la République démocratique du Congo qui ne porte aucune responsabilité dans le génocide rwandais de 1994, ne tolérera pas que son territoire serve de base de lancement d'opérations visant la déstabilisation des pays voisins avec lesquels elle entend vivre en bonne intelligence. Quatrièmement, la République démocratique du Congo est convaincue que toute paix serait fragile si les peuples de la région des Grands Lacs ne disposent pas de garanties de sécurité durables.

Cinquièmement, la République démocratique du Congo estime que ces garanties de sécurité ne doivent pas venir aux dépens de sa souveraineté, ni interférer avec son intégrité territoriale. Sixièmement, la République démocratique du Congo pense qu'une solution loyale et durable est à la portée. Il nous faut la rechercher et la trouver au travers d'un dialogue franc et sincère, dans un cadre bilatéral certes, mais mieux encore, dans le cadre d'une conférence internationale sur la

paix, la sécurité, la démocratie et le développement dans la région des Grands Lacs.

L'établissement et la consolidation de relations de confiance doivent être renforcés par une crédibilité accrue de l'Organisation des Nations Unies et de son Conseil de sécurité, au risque de voir s'écrouler tout l'édifice de ce partenariat que le Conseil a patiemment scellé avec les parties liées à l'Accord de Lusaka.

Pour preuve, les retombées de la mission du Conseil dans la région des Grands Lacs, que nous appelons chez nous la mission Levitte, ont été hautement appréciées par la population. Les promesses faites par le Conseil ont été honorées. La réouverture du réseau fluvial pour l'aide humanitaire et les échanges commerciaux entre Kinshasa et Kisangani est une réalité. Elle a suscité également un grand intérêt de la part des pays voisins directement intéressés, qui ont souhaité que l'ouverture de la voie navigable s'étende aux affluents de fleuve Congo, dont la rivière Oubangui.

Il s'agit là d'une nouvelle opportunité que la MONUC pourrait explorer, notamment en étendant la participation à la Commission du bassin du Congo, qu'elle supervise avec les parties concernées, à tout pays qui manifesterait un quelconque intérêt d'y participer.

De même, la quarantaine de petits projets à impact rapide qui avaient été identifiés par la mission du Conseil connaissent déjà un début d'exécution. Ce sont là des actions palpables qui forcent l'admiration de l'Organisation des Nations Unies et crédibilise son action. C'est dans le souci de conforter cette crédibilité que mon gouvernement a invité le Conseil de sécurité à s'assurer qu'aucune des parties ne se méprenne sur sa détermination à mener à bon port le processus de paix.

Mon gouvernement a donc interpellé le Conseil sur trois points précis. Premièrement, l'absence de volonté de l'une des parties de se désengager complètement dans la province de l'Équateur; deuxièmement, la non-démilitarisation de la ville de Kisangani; et troisièmement, le retrait ordonné de toutes les forces étrangères.

Mon gouvernement estime que le Conseil se doit, pour préserver sa crédibilité au risque de participer à son corps défendant à une possible remise en cause de tout le processus de paix, d'appliquer les mesures qu'il entend prendre pour que ces parties récalcitrantes qui ne se sont pas encore conformées intégralement aux

dispositions pertinentes des résolutions du Conseil le fassent, et de prendre des mesures comme l'y autorise d'ailleurs la Charte des Nations Unies, principalement en ses Articles 39 à 42.

C'est uniquement de cette manière que l'on peut espérer atteindre l'objectif immédiat du retour à la paix durable pour mon pays et toute la région des Grands Lacs.

Toutefois, il ne faut pas oublier qu'il subsiste d'autres défis tout aussi dantesques pour la République démocratique du Congo. Il s'agit de rétablir des équilibres qui ont cessé d'exister, de reconstruire quasiment à partir du néant un État performant, soucieux des droits les plus élémentaires de ses citoyens, et ce, sur des bases saines et démocratiques. Un État capable d'assurer une paix durable accompagnée d'un développement durable tant pour la République démocratique du Congo, que toute la région des Grands Lacs. Un État, enfin, empreint des objectifs les plus élevés de l'humanité que sont la paix, la justice et la prospérité.

Le Président (*parle en chinois*) : Je remercie le représentant de la République démocratique du Congo des paroles aimables qu'il a eues à mon égard et à l'égard de mon pays.

L'orateur suivant est le représentant de la Belgique. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. De Ruyt (Belgique) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne. Les pays d'Europe centrale et orientale associés à l'Union européenne – Bulgarie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, République tchèque, Roumanie, Slovaquie et Slovénie – et les pays associés Chypre, Malte et Turquie se rallient à cette déclaration. Je suis particulièrement heureux que les circonstances aient permis que ma première intervention devant le Conseil de sécurité au nom de l'Union européenne porte sur la situation actuelle en République démocratique du Congo, sujet qui, comme les membres le savent, tient particulièrement à coeur à mon pays.

Cette séance publique du Conseil de sécurité a lieu à un moment particulièrement opportun, parce qu'elle devrait permettre de mesurer l'action de l'ONU sur le terrain, d'évaluer les réalisations concrètes de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) ainsi que de

proposer des améliorations dont cette mission de maintien de la paix pourrait bénéficier dans le futur proche.

L'Union européenne remercie le Secrétaire général pour sa présence ce matin et son implication personnelle dans ce dossier difficile. Nous tenons, comme l'ont d'ailleurs déjà fait très éloquemment les membres du Conseil, à féliciter le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Kamel Morjane, pour le travail exemplaire accompli à la tête de la MONUC au cours des 20 derniers mois. La tâche de déployer et d'installer la MONUC ne fut certes pas facile, mais le défi fut relevé avec courage et brio. Il ne sera pas facile de remplacer l'Ambassadeur Morjane, mais l'Union européenne insiste pour que cela soit fait sans délai, car il serait particulièrement malvenu de laisser vide ce poste stratégique dans le contexte actuel.

La communauté internationale souhaite le retour à la paix et le redémarrage économique de la région des Grands Lacs, en particulier en République démocratique du Congo, pays à la géopolitique si particulière, puisque situé au centre du continent africain, et exceptionnellement riche en une multitude de ressources naturelles dont l'exploitation à outrance par les belligérants, sans que les populations congolaises en tirent le moindre bénéfice, est l'un des moteurs du conflit. La communauté internationale est bien consciente que la stabilité régionale dépend de la situation en République démocratique du Congo.

L'Union n'a cessé de le répéter : seule une solution politique au conflit qui perdure en République démocratique du Congo est viable. Un choix des belligérants de poursuivre l'option militaire ne conduirait qu'à des souffrances supplémentaires, souffrances dont sont lasses les populations déjà tant éprouvées par les années de guerre.

L'Union européenne estime que la fenêtre d'opportunité qui s'est ouverte en République démocratique du Congo depuis le début de l'année reste présente en dépit des risques réels d'érosion de la situation. Aux yeux de l'Union, les efforts diplomatiques de la communauté internationale doivent à ce stade se concentrer en priorité sur les aspects suivants : premièrement, la poursuite du dialogue national; deuxièmement la situation économique du pays et l'aide extérieure; troisièmement le retrait des troupes étrangères; et quatrièmement le processus de désarmement, démobilisation, réinsertion, rapatriement ou réinstallation des groupes armés.

L'Union européenne a pris note de l'annonce faite par Sir Ketumile Masire du report du début formel du dialogue intercongolais au 20 août prochain, report imputable au processus de consultation qui a lieu à l'heure actuelle entre l'équipe du facilitateur et les composantes de la société civile. Il est impératif que cette réunion ait lieu sans nouveau report. Le dialogue doit en effet accompagner la mise en oeuvre de l'Accord de Lusaka et permettre de vérifier la volonté des parties à s'efforcer de trouver une solution durable au conflit. L'Union européenne est d'avis que les participants à ce dialogue se fixent des objectifs réalistes et décident d'un calendrier rapproché. Le facilitateur peut compter sur le soutien de l'Union européenne.

De la reprise et des progrès de ce dialogue, mais également de l'ensemble des progrès accomplis dans la mise en oeuvre de l'Accord de Lusaka, découlent en effet le réengagement de la communauté internationale et la reprise graduelle et équilibrée de l'aide à la coopération en République démocratique du Congo.

Sur le plan de l'aide justement, il est possible d'aller au-delà de la seule aide humanitaire d'urgence. C'est pourquoi l'Union a décidé la reprise graduelle, c'est-à-dire en fonction des progrès sur le terrain de sa coopération, et ceci en faveur de l'ensemble de la population. L'Union se félicite du fait que les institutions financières internationales s'engagent actuellement dans cette même voie, et elle espère que d'autres pays donateurs annonceront également, par exemple lors de la prochaine réunion coordonnée par la Banque mondiale, une participation à cet effort. Nous soulignons ici la nécessité pour les opérateurs humanitaires d'avoir accès à l'ensemble du territoire.

L'Union européenne, par la voix du Commissaire européen au développement et à l'aide humanitaire, en visite la semaine dernière en République démocratique du Congo, a réitéré sa disponibilité à engager une aide de 120 millions d'euros en fonction des progrès concrets accomplis dans le cadre du processus de paix et du dialogue intercongolais.

Comme vient de le souligner le Représentant spécial du Secrétaire général, les difficultés de la MONUC sont aujourd'hui réelles, en particulier dans la ville de Kisangani, ville que nous souhaitons voir devenir le symbole de la réconciliation nationale. Pour ce faire, la démilitarisation immédiate de Kisangani est impérative. Mais le désengagement doit également être effec-

tif dans le reste du pays, et ce, dans le plus strict respect des plans agréés à Kampala et Harare.

Il importe à cet effet de maintenir une pression concertée sur toutes les parties et de tester ainsi leur volonté de paix. Il convient également d'encourager les contacts bilatéraux entre les différents dirigeants de la région, comme la récente entrevue, en présence du Secrétaire général Kofi Annan, entre les présidents Kabila et Kagame en marge du sommet de l'Organisation de l'unité africaine.

Attardons-nous quelques instants sur le problème sérieux et qui a été évoqué par presque tous les participants ici du désarmement, de la démobilisation, de la réinsertion, du rapatriement ou de la réinstallation. La question d'un plan de désarmement, démobilisation, réinsertion, rapatriement ou réinstallation est essentielle, car le problème des groupes armés sévissant dans l'est du Congo, avec les risques de déstabilisation régionale que cela comporte, est une clef, sinon la clef de ce conflit. Certaines évolutions récentes font entrevoir la possibilité que la communauté internationale soit mise à bref délai devant la nécessité de mettre en oeuvre un plan de désarmement, démobilisation, réinsertion, rapatriement ou réinstallation. Les besoins doivent être connus le plus rapidement possible afin qu'un programme précis et efficace soit élaboré et que la communauté des donateurs puisse y apporter sa contribution. La mise au point de tels programmes est cependant complexe. Nous souhaiterions que l'Organisation des Nations Unies, pilote naturel de ce type de plan, par la voix de son Secrétaire général, donne l'impulsion nécessaire à son lancement, et qu'un mécanisme de suivi soit élaboré afin de s'assurer d'une progression rapide des préparatifs.

Le Conseil des ministres des affaires étrangères de l'Union a chargé le Représentant spécial de l'Union européenne de contacter le Secrétaire général afin qu'il désigne une institution pilote pour la conception et la mise en oeuvre de ce plan. Pour l'exécution d'un tel programme, il est probable que le mandat et les effectifs de la MONUC devront être adaptés. Avec le sens de l'urgence nécessaire, l'Union plaidera auprès du Conseil de sécurité pour qu'il soit veillé rapidement à l'adaptation du mandat de la MONUC au cas où cela serait s'avérerait nécessaire. Pour sa part, l'Union serait certainement un des contributeurs importants pour la mise en place d'un tel programme.

Pour terminer, l'Union européenne formule aujourd'hui le voeu que les parties au conflit s'efforcent d'oeuvrer pour le succès des accords de Lusaka et entendent les messages que leur adresse la communauté internationale, en premier lieu le Conseil de sécurité, garant de la paix et de la sécurité internationales.

Le Président (*parle en chinois*) : Conformément à l'accord auquel les membres du Conseil sont parvenus, je vais bientôt suspendre la séance pour la reprendre cet après-midi. À la suite des interventions des orateurs restants sur ma liste, l'Ambassadeur Morjane répondra aux questions soulevées par les membres du Conseil et nous adopterons une déclaration présidentielle.

L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant du Rwanda. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Gasana (Rwanda) : Le Rwanda se félicite vivement de voir la Chine présider le Conseil de sécurité pour ce mois de juillet. Nous vous exprimons notre entière satisfaction à vous personnellement, Monsieur le Président, et nous nous félicitons de la manière remarquable avec laquelle vous conduisez nos débats.

Nous venons de suivre avec beaucoup d'attention et d'intérêt l'exposé sur la situation régnant dans la région des Grands Lacs. Nous tenons à remercier l'Ambassadeur Kamel Morjane pour son travail en tant que Représentant spécial du Secrétaire général. Il a combattu le bon combat, comme dirait Saint-Paul. Il vient d'achever sa course en République démocratique du Congo et son successeur prendra le relais sur des bases plus solides même si elles devront être consolidées. L'Ambassadeur Kamel Morjane est une personnalité de grand talent. Son expérience et sa sagesse pourront toujours rayonner parmi nous. Ses conseils seront toujours les bienvenus.

En préparation à cette importante séance, le Représentant permanent de la République démocratique du Congo a adressé au Président du Conseil de sécurité une lettre en date du 13 juillet 2001 (S/2001/694) à laquelle j'ai donné suite par ma lettre du 19 juillet 2001 (S/2001/716). Je vous demande, Monsieur le Président, de me dispenser de devoir répondre verbalement à cette lettre au cours de cette séance publique d'aujourd'hui voire même de demain, car je ne voudrais pas entrer dans une polémique. D'ailleurs, l'Ambassadeur Morjane, assis à mes côtés, nous le déconseille vive-

ment. En effet, en tant que Représentant permanent du Rwanda auprès de l'Organisation des Nations Unies, je ne saurais dire quoi que ce soit, à travers mes interventions devant cette instance, qui puisse gêner ou saper

les efforts que le Secrétaire général de l'ONU fournit actuellement en faveur du règlement du conflit congolais dans la région des Grands Lacs de l'Afrique.

Le Secrétaire général de l'ONU et le Président de la République du Rwanda, lors de leur entretien en marge de la session extraordinaire sur le VIH/sida, ont convenu d'œuvrer la main dans la main, en tant qu'Africains, pour trouver une solution à la crise du Congo dans la région des Grands Lacs de l'Afrique. Lors du sommet de l'Organisation de l'unité africaine à Lusaka, le Secrétaire général de l'ONU a réuni autour de lui les Présidents Paul Kagame du Rwanda et Joseph Kabila de la République démocratique du Congo. En ce jour où je parle, je sais que les efforts du Secrétaire général se poursuivent. Si les efforts du Secrétaire général sont couronnés de succès, ce succès sera, d'abord et avant tout, notre succès à tous, et surtout celui du Rwanda, en tant que pays membre de l'Organisation des Nations Unies directement concerné par le conflit dans notre région. Je n'en dirai donc pas davantage.

Le Rwanda, encore une fois, compte toujours sur l'assistance du Conseil de sécurité, en tant qu'organe de l'ONU, afin de continuer à assurer que toutes les parties signataires de l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka respectent leurs engagements dans la mise en application intégrale de cet accord. Étant donné que les forces négatives des planificateurs et auteurs du génocide au Rwanda et leurs parrains représentent et demeurent un danger pour la paix dans la région, nous pensons que le Conseil de sécurité devrait en tout cas s'attaquer à cette question très précise et continuer, dans la mesure du possible, d'assister la région afin que ces forces du mal qui ont planifié et perpétré le génocide du Rwanda puissent être mises hors d'état de nuire. Ces forces négatives, telles qu'elles ont été décrites au cours de cette séance, font beaucoup de tort à notre région.

Le Rwanda réaffirme au Secrétaire général de l'ONU et au Conseil de sécurité sa volonté de coopérer pleinement en vue d'une paix durable au Congo et dans la région des Grands Lacs.

La séance est suspendue à 13 h 10.